

COURRIER FÉDÉRAL

BULLETIN D'INFORMATION DU SECRÉTARIAT DE LA FNIC CGT



SOMMAIRE

Fiches revendicatives (n°8 à 15)

/pages 3-20 /

14^{ème} Conférence nationale de l'UFR FNIC-CGT
du 14 au 16 octobre 2026

/pages 22-55 /



Chimie (0044) . Industrie pharmaceutique (0176) . Répartition pharmaceutique (1621) . Fabrication pharmaceutique à façon (1555) .
Officines (1996) . Lam (0959) . Pétrole (1388) . Caoutchouc (0045) . Plasturgie (0292) . Industries et services nautiques (3236) .
Négoce & prestations de services dans les domaines médicot techniques (1982) .



Le **COURRIER FÉDÉRAL** est une publication de la **FNIC** (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : **Serge ALLÈGRE**

Bimensuel - 2,74 euros / ISSN : 0240 9259 / NoCPPAP : 0530 S 06415



**“ Pour protéger
mes salariés,
ma mutuelle
compose la
solution parfaite.”**

Avec AÉSIO mutuelle, bénéficiez d'une offre santé labellisée pour vos salariés, conforme à vos obligations conventionnelles et adaptée à votre secteur d'activité.

- Une amélioration des garanties santé : hospitalisation, optique, dentaire...
- Plusieurs niveaux de protection au choix pour couvrir vos salariés et leurs ayants-droit.
- Des services facilitants votre quotidien et celui de vos équipes : espace entreprise, ateliers de prévention, fonds social et solidaire.

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

Renseignez-vous au 01 86 65 74 73
ou sur **aesio.fr**





ETAT DES LIEUX

Imposé en 1945 au patronat, le financement de la retraite est basé sur le salaire, rémunération des seuls producteurs de richesses : les salariés actifs.

Le budget annuel des caisses de retraite est de l'ordre de 350 milliards d'euros, pour comparaison, le budget de l'État est de 600 milliards d'euros.

On imagine sans peine l'attrait que représentent de tels montants pour les marchés financiers. Aidé par tous les pouvoirs politiques depuis des décennies, le patronat avance dans ses objectifs : se défaire au maximum de sa participation financière au système de retraite et récupérer cette manne en mettant en place des systèmes non basés sur la solidarité entre travailleurs actifs et retraités, mais confiés à des fonds de placement privés. Il est clair que, si cet objectif était réalisé, seuls un nombre limité de travailleurs auraient les moyens de cotiser à de tels fonds de pension : avec 50 % des travailleurs en dessous d'un salaire mensuel de 1 800 euros, il est difficile, sinon impossible, de dégager les sommes qui y seraient nécessaires. Mais même ceux qui le pourraient ne seraient pas à l'abri d'une faillite des fonds de pension comme l'a montré la faillite en 2001 de l'entreprise américaine Enron qui gérait son propre fonds de pension, laissant ses salariés complètement démunis après une vie d'économies capitalisées dans ce fonds. Car, pour les capitalistes, les fonds de pension sont traités comme des fonds spéculatifs...

En France, les caisses de retraite ne sont pas déficitaires, contrairement à ce que laisse entendre le discours officiel. Même le très officiel Conseil d'orientation des retraites (COR) le reconnaît, qui ne prévoit pas de déficit avant... 2032. Pour autant qu'une prévision à cette échéance ait un sens dans le monde capitaliste soumis à des changements chaotiques. Pour mémoire, les caisses de retraite étaient excédentaires de 2,6 milliards d'euros en 2021 et de 3,6 milliards en 2022.

De même, les arguments mis en avant par le gouvernement et le patronat sur le « vieillissement » de la population qui rendrait la part des retraites « insupportable » est mensonger. La part des dépenses de retraites dans le revenu national (PIB) était de 13,8 % en 2021. Le gouvernement fait mine de s'effrayer du fait qu'elles pourraient atteindre 14,7 % en 2032. En fait, il ne s'agirait que d'un retour à ce qu'elles représentaient en 2020.

Mais, de toute façon, dans une société qui s'enrichit, il est normal que la part consacrée aux retraites augmente. Qu'y aurait-il de choquant à ce qu'une part plus importante soit consacrée aux anciens si la société produit toujours plus de richesses ?

L'actuel système de retraites n'est sans doute pas un idéal en soi. Le troisième congrès confédéral de 1897, à Toulouse, affirmait : « Il est évident que nous proposons ces résolutions à titre transitoire, convaincus que le régime capitaliste s'oppose par sa nature même à toute réforme sérieuse et que, dans une société bien organisée, la répartition de la production sera faite de manière à assurer tous les besoins de ceux qui peuvent et doivent produire, comme de ceux (enfants, invalides, vieillards) qui ne peuvent pas et ont le droit absolu de vivre confortablement. »

Mais cela ne signifie évidemment pas pour autant que, face aux attaques du patronat et du gouvernement qui vise à aggraver la situation, nous ne devrions pas défendre le système actuel !

En 1993, le gouvernement Balladur a augmenté la durée de cotisation nécessaire à une retraite à taux plein pour les salariés du privé, la faisant passer de 37,5 à 40 annuités, a fait reposer son calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10 précédemment et a lié les pensions aux prix et non plus aux salaires, isolant ainsi les retraités des avancées que permet d'obtenir la lutte des actifs. La lutte de 1995 a empêché l'extension de l'augmentation de la durée de cotisation à la Fonction publique, mais Fillon a fini par l'imposer en 2003. On ne peut que regretter l'absence de coordination entre les salariés du secteur public et du secteur privé qui a finalement mené à un décalage de plusieurs années dans les luttes et, en fin de compte, à la défaite de tous les salariés.

LA RETRAITE : UN ENJEU SOCIAL



Les grandes luttes de 2010, 2019 et 2023 n'ont pas permis de repousser de nouvelles attaques, luttes qui, peut-être, restaient trop sur la défensive. Aujourd'hui, comme hier, la FNIC-CGT et ses syndicats s'engagent à œuvrer pour préparer la nécessaire mobilisation des salariés, afin de conquérir la retraite que les salariés veulent : digne, permettant un épanouissement après une vie de dur labeur, sécurisante et sécurisée.

La dernière réforme des retraites portant l'âge de départ à 64 ans pour 43 annuités risque d'être une marche vers un alignement avec les pays européens pour un âge de départ à 67 ans.

Les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de montrer du doigt les salariés, de stigmatiser ces derniers, les chômeurs, les étudiants, les jeunes, les vieux, responsables selon eux de la situation alors que ce sont eux les vrais responsables, les fossoyeurs de notre système de retraite par répartition. Chômage de masse, misère, retraites en constant recul, salaires en berne ont été les seules réponses apportées par le gouvernement et le patronat pour, officiellement diminuer «le coût du travail» alors qu'en vérité c'était pour augmenter les profits.

Réforme après réforme, ils ont repoussé l'âge de départ à la retraite alors que la catégorie Ouvriers a une espérance de vie en bonne santé de 59 ans, soit trois ans avant l'âge de passage en retraite et qu'elle est de 10 ans inférieure à celle des cadres. Les ouvriers ne peuvent donc pas avoir accès à une retraite digne et humaine.

La FNIC-CGT et ses syndicats revendiquent:

NOS OBJECTIFS

- Le montant de la pension doit s'établir à 75 % du salaire calculé sur les dix meilleures années. Une revalorisation immédiate des pensions de 10 % doit être mise en oeuvre, puis une indexation sur les salaires avec un minimum de 2 400 € par mois.
- La mise en place d'un cadre de référence englobant régime général et retraites complémentaires, la garantie pour chaque salarié d'une retraite à taux plein à 60 ans.
- Le retour à l'obtention de la retraite à taux plein après 37,5 ans de cotisations, incluant les années d'études et périodes d'inactivité forcée, pour un montant global garanti de 75 % du salaire de référence. Cela suppose un retour à 150 trimestres de validation et aux 10 meilleures années.
- La retraite à 55 ans pour travaux pénibles et une anticipation d'un trimestre par année de pénibilité pour ceux qui n'auraient été exposés que partiellement durant leur carrière.

- La prise en compte pour les femmes de toutes les périodes d'interruption complète ou partielle du fait des grossesses.
- La prise en compte pour tous du temps passé pour élever les enfants.
- La prise en compte du temps partiel pour une retraite à taux plein.
- L'intégration à terme des retraites complémentaires dans la Sécurité sociale, pour aller vers un régime unique, les mêmes droits pour tous prenant en compte les spécificités professionnelles (pénibilité, travail posté, exposition aux produits à risque, etc.).

Ces revendications peuvent être obtenues par :

- L'arrêt des exonérations des cotisations sociales.
- L'augmentation des salaires (grille fédérale).
- L'obligation de supprimer les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes.
- L'interdiction des licenciements et des embauches massives par la réduction du temps de travail à 32h pour les journaliers et 28h pour les salariés postés.
- L'augmentation sans modulation des cotisations patronales de retraites, gelées depuis 20 ans.
- La fin de la CSG et le retour aux cotisations payées par les employeurs sur la base des salaires : le financement de la retraite doit l'être exclusivement sur le travail.
- Soumettre à cotisation toute forme de rémunération (participation, intéressement, abondements, etc.)

Toutes ces revendications doivent être reconquises par la lutte des salariés.

Le système de retraite reflète un modèle de société. Nous le voulons solidaire, humain, sans injustice, intégrant tous les salariés vivant et travaillant dans notre pays. Cette vision s'oppose, avec violence, à celle des tenants du système capitaliste. L'enjeu des retraites est donc identique à celui de la protection sociale en général et des salaires à savoir : la répartition des richesses qui est la clé pour les salariés et leur bien être avec, en ligne de mire, l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est la bataille des idées qu'il nous faut continuer, intensifier, élargir pour aboutir à une plus grande mobilisation des salariés.

PROTECTION SOCIALE : LE CHÔMAGE



Avant 1945, l'assistance aux chômeurs, là où elle existe, se traduit par le versement d'une allocation forfaitaire, sous condition de faibles ressources, et sous condition de durée de résidence dans la commune. Suite au programme du Conseil national de la Résistance, les ordonnances de 1945 prévoient l'entrée ultérieure de l'assistance aux chômeurs dans le champ du régime général de la Sécurité sociale. Alors qu'un tel projet est élaboré en 1950-51, le rapport de forces ayant changé, il ne voit jamais le jour.

C'est dans les années 1960 que l'allocation de secours aux chômeurs d'avant-guerre, se transforme en véritable revenu de remplacement, avec la création de l'UNEDIC.

Depuis ce temps, le patronat n'a cessé de remettre en cause ce droit en cas de perte d'emploi.

La mise en place de Pôle Emploi (France Travail au 1^{er} janvier 2024) est en droite ligne dans la métamorphose de l'assurance-chômage. Celle-ci devait assurer un revenu de remplacement, sa fonction devient toute autre: faire sortir les chômeurs des statistiques officielles, soit en leur proposant un emploi, qu'ils n'ont pas d'autres choix que d'accepter, soit en les radiant sous des prétextes arbitraires.

Jusqu'en 1975 le relatif plein emploi permettait un remplacement à hauteur de 90% du salaire pendant plusieurs années. Après la crise pétrolière le chômage a explosé, les caisses de chômage ne pouvaient plus faire face sans des moyens supplémentaires. Le patronat n'a eu de cesse de diminuer les allocations ainsi que leur durée. Et la chasse aux chômeurs n'a fait que croître. Pire encore d'après les chiffres du ministère du travail 25 à 42 % des personnes qui ont droit aux indemnités chômage ne les demandent pas.

Régulièrement l'État a dû intervenir pour « arbitrer » les conflits entre syndicats et patronat en charge de la gestion des caisses de chômage.

L'intransigeance du patronat pousse l'État complice à reprendre la main.

ETAT DES LIEUX

Dans la tourmente des crises régulières du système capitaliste, les salariés se retrouvent les premières victimes, et confrontés aux conséquences de ces crises, dont l'impact économique est indéniable sur nos industries, avec comme résultat des travailleurs qui se retrouvent sans emploi.

Pour le patronat, une certitude dans ce schéma, faire payer les conséquences de cette situation aux salariés et à la population, protéger au mieux ses intérêts financiers, en profiter même pour s'accaparer les marchés des concurrents, sans aucune considération pour les salariés.

Le chômage est un risque créé par la politique des employeurs, qui font de l'emploi la variable d'ajustement pour

accaparer la totalité des gains de productivité. Les travailleurs français, malgré les énormes gains de productivité, ces dernières décennies qu'à la marge, avec les 35 heures. L'essentiel a été ponctionné par le capital, sous forme de l'explosion en parallèle des profits pour les actionnaires et du chômage pour les salariés.

Malgré sa responsabilité dans cette situation, le patronat refuse avec acharnement toute hausse de cotisations sociales pour le financer, et le gouvernement l'accompagne par des économies sur le dos des assurés : entre des conditions d'indemnisation de plus en plus restrictives et des indemnités qui ne sont plus demandées, ce sont quelque 13 milliards d'euros d'excédents qui pourraient être dégagés d'ici 2024. Fin 2025, la dette de l'Assurance chômage atteindrait encore 42,2 milliards d'euros, malgré un solde financier qui s'est repositivé depuis 2022 à 4,2 milliards.

PROTECTION SOCIALE : LE CHÔMAGE



En 2019, le financement du risque Chômage est transféré depuis la cotisation vers l'impôt. Puis après un nouvel échec du «dialogue social» des négociations, l'Etat prend la main et impose des mesures drastiques aux privés d'emploi, excluant 300 000 personnes du droit à allocation, faisant passer le taux des chômeurs indemnisés de 43 % à 35 %. Les chiffres à la fin du premier trimestre 2023 sont de 2,5 millions de personnes indemnisées pour 6,1 millions de personnes inscrites.

Les causes du déficit de l'Unedic sont connues de tous :

- L'insuffisance des taux de cotisations sociales, compte tenu du chômage massif créé par la politique de maximisation des profits des entreprises.
- La précarité qui, selon les chiffres de l'Unedic, coûte 9,3 milliards d'euros à l'assurance chômage.
- Les ruptures conventionnelles.
- Les 75 milliards d'€ d'exonérations de cotisations et les aides publiques aux entreprises de 160 milliards d'euros, qui contribuent au déficit du régime.

Le résultat de cette politique est spectaculaire: alors que la crise financière et économique frappe les plus démunis, le nombre de chômeurs indemnisés n'a jamais été aussi faible. En 2023, moins d'un demandeur d'emploi sur deux est indemnisé, le montant moyen de l'allocation mensuelle est de 982 euros, 50 % des allocataires sont obligés de travailler une partie du mois et leur revenu moyen cumulé est de 836 euros, celui des allocataires ne travaillant pas est de 1053 euros. 21 % des femmes touchent moins de 400 euros.

Pour baisser le chômage, les gouvernements successifs manipulent les critères des indices de l'emploi pour tenter d'occulter certaines réalités. S'il est vrai que l'on constate une baisse du chômage de catégorie A, on observe dans le même temps une hausse des catégories B et C, une forte augmentation des temps partiels et des contrats courts, ainsi que des radiations. Ce sont 6,2 millions d'inscrits à Pôle Emploi auxquels on peut ajouter 2 millions d'intérimaires.

NOS OBJECTIFS

Outre la résorption du chômage lui-même par la baisse continue du temps de travail, pour résorber le déficit de l'Unedic et permettre d'améliorer les droits des privés d'emploi, nous devons revendiquer:

- L'intégration de l'assurance-chômage dans la Sécurité sociale par la création d'une nouvelle branche de celle-ci.
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales, qui rapporteraient 235 milliards € à la collectivité, soit le paiement de 8 millions d'emplois par an sur la base d'un salaire moyen de 2500 €/mois brut socialisé.

- La taxation des contrats à temps partiel sur la base d'un temps plein, la surcotisation salariale étant prise en charge par l'employeur. La taxation de façon significative, de chaque contrat précaire (intérim ou CDD), afin de le rendre dissuasif.
- La mise en place des 32 heures pour résorber le chômage de masse.
- La résorption de l'écart des salaires entre les hommes et les femmes, qui est de 24% ou 15% à temps de travail identique rapporterait 5 milliards d'euros.
- La socialisation des primes et rémunérations non socialisées (participation, intéressement..).
- La mise en place de la grille fédérale et l'augmentation générale des salaires.

Tout d'abord, la FNIC-CGT revendique une société de plein emploi stable, avec comme première mesure pour y contribuer, la mise en place immédiate des 32 heures hebdomadaires.

Par sa politique de l'emploi, comme variable d'ajustement, le patronat met en péril le régime, il faut qu'il soit mis à contribution et s'acquitte de hausses de cotisations sociales pour le financer et non, comme il le voudrait, faire financer le risque Chômage par nos impôts. Cela vaut aussi pour les dispositifs de chômage partiel. Pour relancer l'économie et faire baisser le chômage, il faut mettre au cœur de l'économie la valeur du travail salarié.

Les richesses créées ne sont pas la propriété des actionnaires, mais celle des travailleurs., et, au-delà, de toute la société.

Dans une société sans classe sociale, le fruit du travail permettra de servir les besoins de la population, dans le respect de la qualité de l'emploi, de la protection des salariés et de leur environnement

Enfin, avec la création de Pôle Emploi (qui devient en janvier 2024 France Travail) fusionnant les Assedic chargées d'indemniser les chômeurs, avec l'ANPE chargée de gérer le marché du travail, Pôle Emploi a aujourd'hui pour rôle quasi exclusif de sortir les chômeurs des statistiques officielles en les radiant, ou en les insérant dans un «vivier», une denrée dont la rareté, ou au contraire l'abondance, est organisée par la seule main des patrons.

Le régime d'assurance chômage doit évidemment assurer un revenu de remplacement. Mais il devrait surtout ne répondre qu'à des situations provisoires : la diminution du temps de travail et le partage du travail entre tous permettant de faire que la situation d'un chômeur ne soit que très provisoire et doit retrouver sa fonction première: octroyer un revenu de remplacement aux privés d'emploi, victimes des stratégies patronales.

PROTECTION SOCIALE : LA FAMILLE

10



Créée en 1945, la branche Famille est l'une des quatre composantes du régime général de la Sécurité sociale, avec la maladie, la vieillesse et les accidents du travail/maladies professionnelles. Elle constitue un des principaux acteurs de la politique familiale française qui mobilisait en 2023, environ 3,3 % du PIB, soit plus de 75 milliards d'euros, un des taux les plus importants au monde. Les prestations versées sont des aides au logement, des aides financières et sociales, des aides à la petite enfance et à la garde des enfants, aides à la naissance ; de manière générale pour bénéficier des aides de la CAF, les bénéficiaires doivent répondre à des critères de ressources et de situation familiale, professionnelle et géographique.

Depuis l'immédiat après-guerre, son objectif est d'améliorer le niveau de vie des familles, de réduire les inégalités en créant un sursalaire familial.

L'universalité a pour conséquence que les allocations familiales sont versées à la famille en fonction du nombre d'enfants quels que soient les revenus de la famille y compris une famille touchant de très gros salaires car elle contribue également par ses cotisations au financement de la Sécurité sociale (même principe que pour les indemnités chômage). Et de faciliter l'accès à un logement de qualité et d'accompagner la politique familiale.

Mais depuis une trentaine d'années, la politique familiale s'est nettement dégradée, notamment sous la présidence de Hollande.

ETAT DES LIEUX

Les prestations familiales sont versées aux familles résidant légalement en France et ceci, quels que soient leur nationalité et leur statut juridique (célibat, mariage, pacs, union libre).

En matière de ressources, le financement de la branche Famille de notre Sécurité sociale provient, pour l'essentiel, des cotisations versées par les employeurs, des impôts, ainsi que du remboursement de certaines prestations qu'elle verse pour le compte de l'État et des départements (Allocation aux adultes handicapés, RSA).

Concernant les dépenses, plus des deux tiers bénéficient aux familles (allocations et aides au logement) un tiers est versé aux ménages vivant en situation de précarité (RSA) sans enfant à charge pour la plupart d'entre eux). Dans ce second cas, les Caisses d'allocations familiales gèrent les prestations pour le compte de l'État et des départements qui leur remboursent ces dépenses.

Plus de six millions de foyers sont bénéficiaires d'une aide au logement. La finalité des aides au logement est de compenser, en partie, la dépense de logement pour les personnes qui ont les plus faibles revenus.

Avec sa politique d'action sociale, à laquelle elle consacre plus de 5 milliards d'euros chaque année, la branche Famille contribue, non seulement au développement des modes d'accueil des jeunes enfants, mais également à la vie sociale locale.

La branche Famille gère aussi 2 minima sociaux pour les plus démunis, et l'insertion sociale :

- l'allocation aux adultes handicapés (AAH), créée en 1975, versée aux personnes de plus de 20 ans dont le taux d'invalidité est au moins de 50 % et qui ont de faibles ressources financières.
- Le revenu de solidarité active (RSA), est accordé aux personnes sans ressources ou avec des ressources très faibles qui ont plus de 25 ans (ou moins de 25 ans si elles attendent un enfant ou ont au moins un enfant à charge). Le montant du RSA dépend de la situation familiale du bénéficiaire. Ce sont environ deux millions de personnes qui le touchent. Actuellement 34% des personnes qui y auraient droit n'en ont pas fait la demande, soit 900 000 personnes.

PROTECTION SOCIALE : LA FAMILLE

10



NOS OBJECTIFS

- La fin des exonérations de cotisations, qui permettrait la prise en charge d'une grande partie des besoins en termes de protection sociale au sens large (santé, famille, retraite, chômage, logement, etc.).
- Asseoir la totalité des financements de la branche Famille sur la cotisation sociale, cela permettrait de faire dépendre les allocations familiales des cotisations, et non des impôts payés par les contribuables.
- Que soit réaffirmé le principe d'universalité des allocations familiales. La FNIC-CGT revendique l'abandon des conditions de ressources, qui font réserver les prestations familiales aux pauvres.
- L'augmentation des prestations, qui dépendent de la branche Famille, par une hausse des cotisations patronales.
- L'augmentation des prestations indexée sur l'inflation.
- La suppression de la CSG et son remplacement à l'euro près par une cotisation sociale.
- L'élargissement des prestations à des situations non compensées à ce jour, comme l'endettement, la continuité de ressources en cas de divorce, l'arrêt de travail pour l'éducation des enfants, etc.
- Une vraie politique Famille :
 - ▶ Création de plannings familiaux de proximité avec de vrais moyens.
 - ▶ Des crèches publiques, gratuites, en nombre suffisant pour accueillir les enfants entre 0 et 3 ans et permettre aux parents de travailler en toute quiétude.

La branche famille de la Sécurité sociale doit être exclusivement financée, comme les autres branches, par la cotisation sociale, donc par le salaire socialisé, et les prestations versées doivent l'être sans condition de ressources.

Il faut mettre fin aux exonérations de cotisations, qui sont de véritables « exonérations de salaires ». La Cour des comptes a évalué celles-ci à 240 milliards. Cela représente plus de 5,5 millions d'emplois privés, payés par des fonds publics, nos impôts.

Utiliser cet argent pour augmenter massivement le SMIC et les salaires en France, devenu un pays de bas salaires et de chômage, pour relocaliser les emplois industriels, développer les services publics, créer des emplois dans les services qui manquent de personnel : éducation, santé, aide aux personnes âgées, etc.

La prise en charge financière de toute situation hors-emploi doit être assurée dans notre société, contrairement aux velléités du patronat qui voudrait faire dépendre toute garantie sociale de l'emploi. C'est le cas pour la situation de parentalité, qui touche la grande majorité des salariés au cours de leur vie.

Non seulement les prestations familiales existantes doivent être significativement relevées pour correspondre aux besoins réels des parents, mais les ressources doivent augmenter, en diminuant les profits et donc en augmentant la part indirecte de nos salaires, pour couvrir des situations non compensées à ce jour, comme l'endettement ou l'arrêt de travail pour éduquer les enfants.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

11



Cent vingt ans de luttes, c'est ce qu'il aura fallu pour imposer nos revendications et arracher des droits et garanties collectives, consignées dans le Code du travail et les Conventions collectives. Mais le Code du travail, c'est aussi la somme des lois qui organisent l'exploitation salariale. Et la multiplication des dérogations en témoignent. C'est d'ailleurs ce qui explique en réalité son volume... tant décrié par le patronat !

LE RAPPORT DE FORCE AVANT TOUT

Comme les Conventions collectives, le Code du travail est la cristallisation d'un rapport de force, et fluctue en fonction de celui-ci. Les Conventions collectives sont issues de la grève générale de juin 1936 et ont apporté des progrès et garanties importants. Depuis 1955, elles sont devenues applicables à l'ensemble des entreprises de la branche en question. Mais le patronat y trouvait aussi un intérêt : réguler la concurrence au sein d'une branche pour empêcher certains de baisser les salaires et donc parvenir à vendre à plus bas coût que les autres. Rapidement, en l'absence de luttes d'ampleur, les Conventions collectives n'ont plus découlé que de discussions figées et présentent souvent des garanties inférieures à celles pratiquées dans les grandes entreprises, notamment en matière de salaires.

Si elles sont un socle commun pour tous les salariés d'une même branche d'activité, avec des grilles salariales permettant la reconnaissance et le paiement des savoirs et savoir-faire reconnus par une classification professionnelle et un salaire en conséquence, elles restent le fruit d'un rapport de force et le niveau de garanties dépend directement de celui des luttes.

LE PIÈGE DES " STATUTS "

La quasi-totalité des droits et garanties des salariés se trouvent dans la convention collective dont ils dépendent et notamment : classification des emplois, salaires et primes (la quasi-totalité des lignes de la feuille de paye), durée de travail, congés, RTT, maladie, conditions de travail et d'emploi, embauche, licenciement, travail posté, formation professionnelle.

Quant aux « statuts » existants dans les grands groupes, ils sont avant tout faits pour diviser : s'ils n'existent que dans certaines entreprises, c'est que le patronat a refusé d'étendre à la branche ce que certains, par la grève, avaient obtenu. Et ils ne sont d'aucune protection lors des cessions/ventes et autres restructurations : toute entreprise sortant du groupe se retrouve au niveau de la convention collective. L'éloignement entre statut et CCN fragilise ce statut, et même, fragilise l'emploi.

Il ne faut pas se leurrer, le sort des travailleurs d'une entreprise est nécessairement lié à celui des salariés de toute la branche, voire au-delà. D'ailleurs, pour refuser d'améliorer le « statut » dans certaines entreprises, les patrons n'hésitent pas à invoquer qu'« il ne faudrait pas trop s'éloigner de la convention ».

Le « nouveau statut du travail salarié » tel que défini dans les derniers congrès confédéraux est défini en opposition aux Conventions collectives, pensé comme une adaptation du statut des fonctionnaires au privé. Cette logique dissocie la défense de son emploi et la défense de son statut, ce qui laisse le champ libre au patronat pour mener ses stratégies industrielles, notamment les délocalisations.

La défense et l'amélioration des Conventions collectives restent le meilleur rempart contre les stratégies patronales. Ces objectifs ne sont atteignables que par le développement des luttes au niveau des professions, à l'initiative de la Fédération et de ses dirigeants.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

11

- **POUR LE RENFORCEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES (CCN) PAR LA LUTTE.**
- **CONTRE L'INVERSION DE LA HIÉRARCHIE DES NORMES.**
- **UN CODE DU TRAVAIL PAR ENTREPRISE, C'EST NON !**

La revendication des CCN portée par la FNIC-CGT a toujours été de placer le plus haut possible en fonction de rapports de forces le contenu revendicatif de la convention (salaires, coefficients, emplois, emplois atypiques: tels les postés, les conditions d'embauche et de départ. etc.).

Mais les CCN servent aussi à contrer la concurrence que se font les capitalistes d'une même branche sur notre dos, en jouant sur les salaires et les conditions de travail. La loi Travail de 2016, puis les ordonnances Macron de 2017, combattues avec force par la CGT, visent à amplifier la concurrence entre salariés dans les mêmes secteurs d'activités, en détruisant le socle protecteur de la Convention collective. Elles ont procédé à « l'inversion de la hiérarchie des normes » : jusque-là les dispositions des Conventions nationales de branche primaient sur celles des accords d'entreprise – désormais, dans beaucoup de matières, c'est l'inverse, y compris lorsque les dispositions des accords d'entreprise sont défavorables. Les accords d'entreprise peuvent donc déroger à la branche, dans un sens défavorable, sur la durée de la période d'essai, les primes, le préavis et indemnités de licenciement, etc. !

En détruisant le socle protecteur de la Convention collective, ces réformes font du travail salarié non une richesse mais un coût à réduire : c'est le dumping social généralisé. L'objectif ? Que chaque patron fasse sa loi. Littéralement. Un recul que le gouvernement et le patronat veulent nous imposer à coups de « dialogue social » dans les entreprises. Un piège dans lequel on ne se laissera pas enfermer. Nous ne sommes pas leurs « partenaires », « sociaux ».

Pour contrer cette concurrence défavorable aux salariés, il faut que le niveau de garanties soit le plus élevé possible et réimposer au patronat le principe de faveur : quelle que soit la norme en question, c'est la plus favorable au salarié qui prime. Seules nos luttes peuvent nous permettre d'arracher ces droits, surtout si elles dépassent les frontières de l'entreprise et s'étendent à la branche.



LA SOUS-TRAITANCE

Si nous sommes tous d'accord sur les responsabilités patronales engendrées par la sous-traitance en cascade et pour nous opposer à l'éclatement des droits sociaux, la solution n'est pas pour autant de déconstruire les Conventions collectives existantes, ou de les fragiliser sous un « statut social de produit marchand », mais de s'attaquer, de museler la sous-traitance elle-même, en revendiquant des droits professionnels dans chaque entreprise, la communauté de travail étant le cœur de construction des droits, et le périmètre des droits de la Convention collective.

Il faut nous attaquer à la sous-traitance née d'externalisations de métiers organiques indispensables au quotidien à l'entreprise, définir ce qui doit être des emplois et activités « organiques » internes à l'entreprise, constituant « la communauté de travail » et ce qui relève de la sous-traitance sur les activités spécifiques et non récurrentes pour le fonctionnement normal de l'entreprise.

La FNIC-CGT revendique un droit de décision dans les IRP à définir entre ce qui peut relever de la sous-traitance et ce qui relève de l'entreprise, la règle de base doit être d'abord l'interdiction générale de la sous-traitance, puis sa ré-autorisation au cas par cas, par avis positif des IRP.

C'est la communauté de travail qui est le cœur de notre démarche, avec le travail quotidien des salariés et leur lieu de travail. L'activité principale de l'entreprise détermine la Convention collective.

Combattre la division par les statuts différents ou la sous-traitance, c'est aussi se solidariser de nos collègues immédiats, qui travaillent dans les mêmes entreprises que nous, qu'on croise tous les jours, mais qui parce que leur activité est soustraite se voient appliquer des Conventions collectives moins protectrices. Toute division nous affaiblit.

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

11

RESTRUCTURATIONS DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Dans le chantier engagé sur la restructuration des branches professionnelles, avec la volonté d'en réduire le nombre, la FNIC doit se positionner et agir quant au devenir de nos branches.

Selon certains rapports, les périmètres des Conventions collectives « redessinées » seraient sur des bases de taille, d'effectifs, de « sensibilités entre chambres patronales », selon des principes qui percutent les droits des salariés. Ce projet de fusion des branches, qui dure depuis des années, vise, au prétexte de simplifier le « paysage conventionnel » à faire table rase de bien des droits acquis par la lutte.

Pour la FNIC-CGT, la restructuration des CCN vise à tourner la page des conquêtes depuis 1936, un enjeu dont l'issue peut être fatale pour l'avenir de nos industries et les droits des salariés.

Dans l'industrie, ces champs professionnels se sont constitués sur l'activité de « transformation de la matière » afin de fabriquer des produits et répondre à des besoins dans la société, tant pour la population que pour d'autres industries ou services. Exemple : transformation du pétrole en produits chimiques, puis en caoutchouc, matière plastique et médicaments. C'est ce qu'on appelle des « filières de production ». Il y a dans ce cas, cohérence entre les aspects industriels, économiques et les garanties collectives.

Toute autre est la vision par « filière de produits finis » (Exemple : filière automobile). Le regroupement des CCN, selon cette logique, amènerait l'éclatement des collectifs de salariés organiques, dans les entreprises et les groupes, dont l'activité ne se limite pas à une seule, mais qui sont présents sur plusieurs productions. Ce serait aussi casser des Conventions collectives telles que celles du caoutchouc, de la plasturgie répondant à des besoins dans de multiples secteurs d'activités, du bâtiment aux transports, de la communication à l'agro-alimentaire, etc.

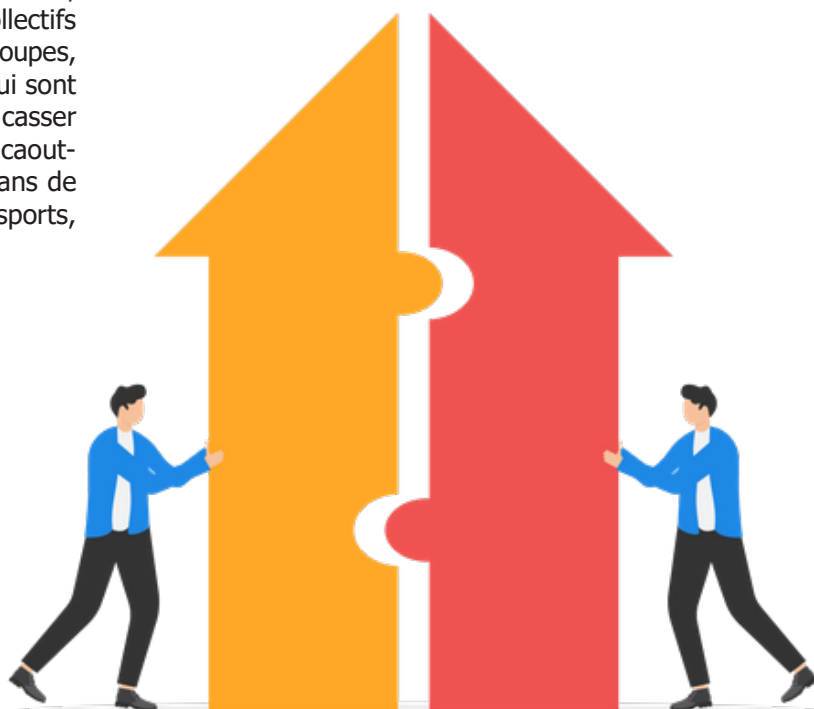
La FNIC-CGT se prononce pour une cohérence industrielle par filières de production, partant du produit de base brut jusqu'au produit fini et doit être liée à un même statut des salariés sur l'ensemble de la filière.

Après une première séquence de restructuration des branches pour les amener à 200, le gouvernement veut imposer de les descendre à 100 voire moins, avec le risque de créer des Conventions collectives « fourre-tout ».

Cette évolution étant imposée, après débat au Comité exécutif fédéral et pour préserver la cohésion des CCN au périmètre de la Fédération, il est décidé de proposer de conserver une cohérence revendicative en acceptant le regroupement des Conventions collectives de la FNIC-CGT de la manière suivante :

- Pétrole et Chimie
- Caoutchouc, Plasturgie et Navigation de plaisance
- Industrie pharmaceutique et Droguerie
- Répartition pharmaceutique, officines de pharmacie, LABM et Négoce et prestations médico-techniques

Ces regroupements ne signifient en aucun cas accepter de brader les garanties collectives, qui ont été et seront toujours, dépendantes du rapport de forces exercé par les salariés.



LIBERTÉS, DROIT SYNDICAL

12



La liberté syndicale est un droit fondamental inscrit dans la Constitution. Pourtant, les atteintes patronales aux libertés syndicales se comptent par milliers (pressions, intimidations, discriminations...) relayées par les pouvoirs en place qui n'hésitent plus à condamner des militants, des syndiqués, des élus et mandatés du fait d'actions menées dans le cadre de leur activité syndicale pour défendre les droits et les conquies des salariés.

Face à la répression patronale, se syndiquer est quasi devenu un acte de bravoure. Le droit et la liberté des travailleurs d'intervenir et de s'exprimer sur tout ce qui concerne leur vie au travail, leur activité professionnelle n'existent pas, le faire valoir est trop souvent synonyme de sanction.

S'il est vrai qu'il n'est pas de conquêtes sociales sans lutte, il en va de même sans la liberté de se syndiquer, de militer ainsi que sans pouvoir de représentation des salariés par un syndicat et des instances représentatives renforcées dans leurs pouvoirs et prérogatives. Cela ne peut se concevoir sans moyens permettant une démocratie sociale et syndicale sur le lieu de travail et pendant le temps de travail.

ETAT DES LIEUX

Depuis la loi Waldeck-Rousseau (21 mars 1884) autorisant et encadrant les syndicats, les patrons n'ont eu de cesse d'en diminuer la portée en s'attaquant directement aux représentants et délégués ouvriers, en vertu du principe qu'une cible individuelle est plus facile à abattre qu'un collectif, à savoir le syndicat.

Historiquement la première des discriminations, celle qui constitue encore aujourd'hui le danger le plus craint par les salariés, c'est le licenciement. La faiblesse du taux de syndicalisation en France, que l'on compare allègrement avec ceux de nos voisins européens, provient largement de cet acharnement des directions d'entreprises françaises à éliminer toute contestation de leur pouvoir de décision. Les pratiques discriminatoires ont pour double but de fragiliser les discriminés et d'apeurer les autres salariés qui seraient tentés par l'action syndicale. Nous verrons que contre ces deux objectifs doivent être mis en place deux processus associés : les victoires individuelles devant les tribunaux et un accord collectif de droit syndical.

De multiples atteintes aux libertés syndicales ont tenté (...et tentent) de mettre à mal la défense des intérêts collectifs et le syndicalisme, avec d'autant plus de virulence quand il s'agit d'un syndicalisme de lutte comme le nôtre.

Les grèves et manifestations de 2022/2023 Salaires et retraites ont montré que les pratiques liberticides ressurgissent dès que nos gouvernants patronaux et politiques sont en difficulté sur la bataille des idées : chantages à l'emploi, menaces directes (y compris de licenciements), violations multiples de la loi, répressions et violences policières qui s'intensifient depuis 2016. Impossible de passer sous silence les répressions syndicales d'un patronat aux abois qui va jusqu'à priver d'emploi nos camarades. Dans l'entreprise, le respect des libertés ne s'impose pas par le « simple » droit, qui est insuffisant, mais par la conscience collective, la vigilance et la citoyenneté de chacun sur le lieu de travail. Ce principe s'applique aussi aux problèmes de racisme, de harcèlement, d'égalité hommes-femmes.

La mise en place des CSE, en lieu et place des comités d'entreprises, délégués du personnel et comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail, est un recul historique dans les libertés syndicales et le droit syndical, pour la défense des travailleurs.

**Conseil, Expertise,
Négociation, Formation,
Comptabilité et ASC ...**

Représentants
du personnel,

apex isast

**VOUS ÉCLAIRE AU
QUOTIDIEN**

LIBERTÉS, DROIT SYNDICAL

12

NOS OBJECTIFS

Face à la criminalisation de l'activité syndicale, la FNIC-CGT affirme son exigence de liberté, d'égalité et de solidarité. Le concept d'entreprise citoyenne est un leurre et nous engageons chaque salarié à rester libre citoyen dans son entreprise, en permanence, le lien de subordination ne devant s'exercer que dans le strict contexte de mise à disposition de la force de travail.

Pour la CGT, tous les motifs discriminatoires doivent être combattus avec la même intensité, que la discrimination soit causée par le genre, la situation de famille, l'origine sociale, l'origine nationale, l'origine ethnique et culturelle, les convictions religieuses, les opinions politiques ou idéologiques, l'activité syndicale, l'activité associative, l'activité mutualiste, la participation à la grève, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état de santé, le handicap et les caractéristiques génétiques, etc.

NOS REVENDICATIONS

Nous devons exiger le renforcement du droit existant, mais aussi de nouveaux droits.

Pour faire respecter les libertés syndicales dans et hors de l'entreprise, de nouveaux droits doivent être inscrits dans le Code du travail et le Code pénal renforçant la protection des militants, syndiqués, élus et mandatés et sanctionnant plus lourdement les employeurs.

Des droits et des moyens de représentation collective quelle que soit la taille de l'entreprise doivent être mis en place.

Des droits pour que les salariés dans l'entreprise, au sein d'un service, d'un atelier puissent se réunir régulièrement pour parler de leur travail avec leurs représentants, sans contrainte hiérarchique sur le temps de travail avec une réunion mensuelle d'une durée d'une heure.

Le droit pour les organisations syndicales de réunir les salariés en assemblée générale, sur le temps de travail lorsque la situation dans l'entreprise l'exige et notamment lors :

- De négociations à raison d'une AG par réunion.
- De projets impactant l'emploi ou les activités.

Droit de diffuser tracts ou presse syndicale pendant le temps de travail et dans tous les locaux de travail des salariés.

Le temps dont disposent les élus et mandatés doit être réévalué. L'entreprise doit mettre à disposition des organisations syndicales les moyens de leur fonctionnement : locaux, informatique, téléphonie, bureautique... Lorsque c'est nécessaire, l'entreprise prendra en charge le coût et les frais de déplacement des élus et mandatés lorsque ceux-ci sont dans l'obligation de se déplacer hors de l'entreprise (réunion statutaire de leur organisation, participation dans une institution...).

Les salaires des élus et mandatés, leur évolution doivent être garantis au même rythme que les salariés de même catégorie, de même pour la formation et l'évolution professionnelle.

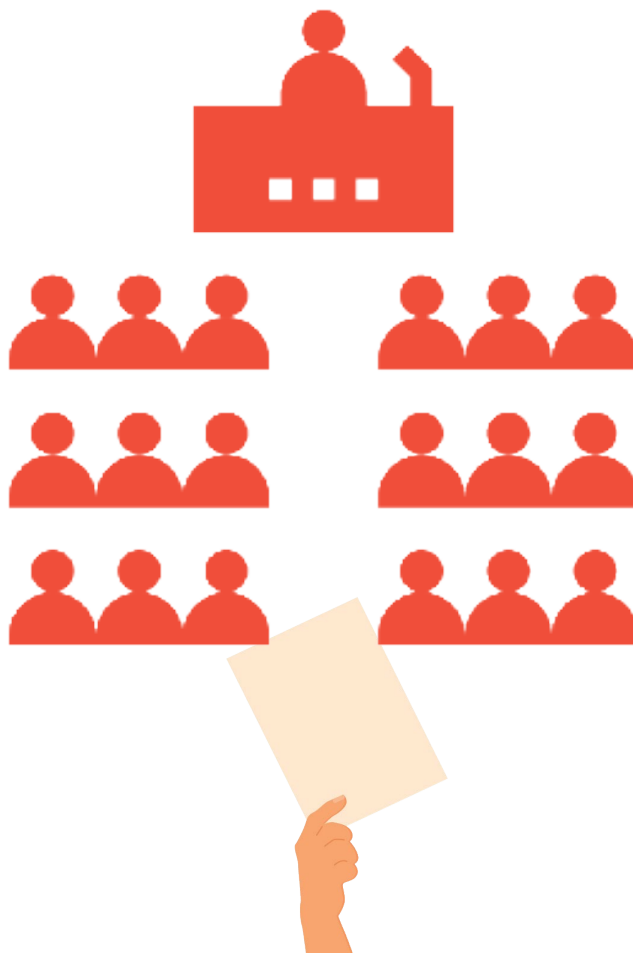
Les militants, élus, mandatés et syndiqués doivent bénéficier de temps afin de participer aux réunions statutaires de leurs instances, celui-ci devra être considéré comme temps de travail et rémunéré comme tel.

Le droit à la formation économique sociale et syndicale doit être effectif pour l'ensemble des salariés quelle que soit la taille de l'entreprise, sur le temps de travail et rémunéré comme tel, le coût et les frais pris en charge par l'entreprise.

Le droit des IRP doit être renforcé par des droits de veto : pour le CSE sur les questions économiques, environnementales, de restructurations, de licenciements ; pour les CSSCT sur les questions de sécurité, santé et conditions de travail.

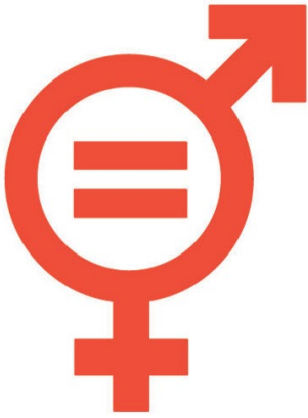
Nous devons exiger que le CSE ait les mêmes droits et moyens que les CE + DP + CHSCT.

En conclusion, les libertés syndicales ne sont pas négociables, elles sont déterminantes pour l'obtention de nouvelles conquêtes sociales, c'est dans ce sens et avec force que ces questions doivent être portées par l'ensemble de nos syndicats, militants, syndiqués.



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE SYNDICALE ET SOCIÉTALE

13



ETAT DES LIEUX

Depuis les années 1980, la part des femmes dans la population active augmente dans tous les pays de l'Union Européenne. Cependant, plus de la moitié des femmes en emploi se concentrent dans 12 familles professionnelles. Elles sont très majoritairement présentes au sein des métiers de services (aides à domicile, assistant-e-s maternelles), parmi les enseignant-e-s, des agent-e-s d'entretien, les professions para médicales, les fonctions RH, juridiques ou l'assistantat.

Cette répartition sur le marché du travail renforce l'idée que, de la même manière qu'il y a des jouets pour les filles et d'autres pour les garçons, il y a des métiers faits pour les femmes et d'autres pour les hommes, et que les rôles de chacun et chacune dans la société sont distincts.

Néanmoins, les femmes anticipent de plus en plus les problèmes de discriminations et de mise à l'écart du marché du travail, ainsi les femmes se sont battues pour être plus diplômées, et tenter de contrecarrer les discriminations salariales. Elles ont d'ailleurs souvent aujourd'hui, à cursus équivalent, de meilleurs résultats que les hommes. Malgré cela, les inégalités persistent.

Pour rappel, chaque jour en France, à 15h40, les femmes travaillent «gratuitement», lorsque l'on prend en compte l'inégalité de salaire qu'elles subissent (26 % de moins que les hommes, toutes catégories confondues). Et ce n'est pas l'index Égalité professionnelle mis en place par le gouvernement Macron qui va permettre de réduire ces écarts.

Autres éléments d'inégalité :

Les ouvrières sont quatre fois plus nombreuses que les cadres à se retrouver sans emploi.

Plus on monte dans les niveaux hiérarchiques, moins il y a de femmes (le fameux plafond de verre.)

Le temps partiel, en plus d'être subi, est organisé par les employeurs pour flexibiliser/précariser l'ensemble du monde du travail. C'est le résultat de politiques spécifiques issues des années 1980.

Le chômage, le sous-emploi, est également sélectif. Il éloigne les femmes du marché du travail. 30% des femmes actives travaillent en temps partiel contre 8 % des hommes. Ce n'est ni un choix (puisqu'à l'initiative de l'employeur), ni même cohérent avec un rôle « traditionnel ».

QUELQUES CHIFFRES CLÉS :

28,5 %

d'écart
salarial
moyen

index égalité
professionnelle depuis
2020 : seul 2 % des
entreprises ayant
répondu ont obtenu la
note maximale en
2022

78 %

des salariés
à temps partiel
sont des
femmes

18 %

des métiers
sont mixtes

Part de
salariés en
horaires atypiques
de travail selon le sexe :
ouvrières/ouvriers
non-qualifié-e-s

FEMMES 55%
HOMMES 37%

59%

des salarié-e-s
payé-e-s au SMIC
sont des femmes

40 %

de pension de retraite
(droit direct)
en moins
pour les femmes

Accès
à l'emploi selon
le sexe, 6 mois après
l'inscription à Pôle
Emploi :
40,6% POUR LES FEMMES
46,3% POUR LES HOMMES

3 tous les
3 jours

UNE FEMME MEURE
SOUS LES COUPS DE
SON CONJOINT OU
EX-CONJOINT

Les femmes demeurent
largement sous-représentées
parmi les plus hauts salaires
(composition sexuée des 1% des
salariés du secteur privé les
mieux rémunérés)

21,3 % pour les femmes
78,7 % pour les hommes

+ de 800 000

femmes victimes
de violences
conjugales
en 2021

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE, SYNDICALE ET SOCIÉTALE

13

NOS REVENDICATIONS

Il faut viser l'**égalité professionnelle** et pas seulement l'égalité salariale ! Notre engagement syndical doit nous permettre de faire évoluer le marché du travail positivement pour les femmes et cela passe par le décloisonnement des métiers. En réalité, aujourd'hui les six catégories de métiers les plus féminisés le sont encore plus que dans les années 1960 ! Et c'est là que l'on retrouve bas salaires, temps partiels imposés, absence d'évolution de carrière. Les femmes qui sont les moins diplômées sont cantonnées à des métiers spéciques, les plus féminisés et donc les plus précaires.

Faire disparaître les violences sexistes et sexuelles et les assignations sexistes y compris sur les lieux de travail. Jamais en un siècle, autant de femmes ne seront descendues dans la rue, pour revendiquer leurs droits fondamentaux, qu'en 2018.

La confusion est entretenue entre les comportements de séduction et comportements de prédation y compris dans le monde du travail. Pire encore lorsqu'il s'agit de disqualifier une « concurrente femme » qui apparaît, souvent par le biais de « quotas ». Tout comme les inégalités salariales ne sont pas une conséquence de choix individuels, mais bien de politiques publiques et du système capitaliste, les violences, y compris au travail, sont inhérentes au système.

Réduire le temps de travail, c'est lutter contre le temps partiel, lutter contre l'aliénation au travail et organiser une meilleure répartition des tâches ménagères, de l'éducation des enfants, ou encore l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie, indépendamment de la réponse aux besoins que les services publics doivent assurer en permanence. C'est bénéfique pour tous.

Mettre in aux actes LGBT phobes qui sont en constante augmentation.

Cela est d'autant plus préoccupant qu'on enregistre également une forte hausse des agressions physiques. Au travail, quand les personnes LGBT sont victimes d'agression, il s'agit à 49 % d'insultes, à 45 % de discriminations, à 35 % de harcèlement. et à 5 % de licenciement ! Pour la FNIC-CGT, ces chiffres sont alarmants et appellent des réponses collectives et des actions syndicales.

À l'entreprise et dans la vie, ici et partout, personne ne doit subir de discrimination en raison de son orientation sexuelle et/ou de son identité de genre, réelles ou supposées !

Travail & Handicap : mettre in aux discriminations

La FNIC-CGT déplore le manque récurrent d'ambition et les échecs des politiques d'emplois des personnes handicapées, depuis des décennies. Alors que les travailleurs handicapés sont surexposés en matière de précarité, c'est une discrimination que nous devons combattre. Pour la FNIC-CGT, il y a nécessité à changer de paradigme notamment pour l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Nous ne sommes pas pour une approche de la grille de lecture classique sur le handicap qui serait une soi-disant zone réservée ou spécique, faisant en apparence consensus, mais qui au inal n'aboutirait pas à la mise en place de véritables mesures ou dispositions de transformation.

Les accidents ou les aléas de la vie peuvent conduire à une situation de handicap, l'emploi, les entreprises doivent s'adapter et être accessibles. Le travail doit s'adapter à ce que sont les individus tout au long de leur vie professionnelle. En ce sens le travail, et l'emploi doivent être accessibles à tous, c'est à l'entreprise et au travail de s'adapter aux femmes et aux hommes et non l'inverse.

Dans notre vie syndicale, comment cela doit-il se passer ?

De la même façon que devraient être notre environnement professionnel, notre société.

On respecte et accepte toutes les différences (genre, origine, handicap, identité sexuelle, etc.) des uns et des autres.

Nos syndicats doivent être des lieux de tolérance, de mixité en tout genre sinon comment être crédible à revendiquer l'égalité dans nos entreprises et dans la société si nous mêmes nous discriminons ?

Tout doit être mis en œuvre pour que chaque syndiqué-e ait sa place dans les prises de décision et les prises de responsabilités.

Lutter pour de nouveaux droits

À l'instar de certains pays qui ont été précurseurs quant à la mise en place du congé menstruel ainsi que certaines entreprises. En attendant que ce droit soit gagné et inscrit dans le Code du travail. La FNIC CGT revendique que le congé menstruel soit donné par les entreprises, ce congé menstruel serait d'un jour minimum sans préavis et sans certificat médical, sans carence ni délai dans toutes nos entreprises.

LE TOURISME SOCIAL

14



Depuis leur création, les congés payés ont été pour beaucoup synonymes de départ en vacance, d'évasion, de découverte de nouveaux horizons. Avec l'arrivée de ce nouveau droit on a vu se développer le tourisme populaire et de masse. La CGT, notamment par le biais des comités d'entreprise créés après-guerre, s'est engagée dans la bataille pour ce droit aux vacances des salariés et de leurs enfants.

Elle porte donc les valeurs du tourisme social : un tourisme ouvert à tous, permettant à chacun, quelle que soit sa condition sociale, de découvrir de nouveaux horizons, de nouvelles cultures et de nouvelles activités.

Mais force est de constater que de nombreux salariés, de nombreux enfants n'ont pas accès à cette « bouffée d'oxygène ».

ETAT DES LIEUX

On peut malheureusement constater qu'aujourd'hui encore des millions de Français n'ont pas accès aux vacances. Près de 40 % des français ne partent toujours pas l'été.

Chez les ouvriers ils sont 45 %. Le niveau de revenu est bien entendu déterminant pour partir en vacances : 54 % de ceux qui gagnent moins de 1 000 € ne partent pas et ils sont encore 50 % à ne pas partir lorsqu'ils gagnent entre 1 000 et 2 000 €. Enfin, ce sont les plus jeunes et les plus âgés qui sont également pénalisés puisque, 44 % des 18/24 ans et 40 % des 50/64 ans ne partent pas en vacances.

La consommation (chiffre d'affaires) touristique en France s'élève à 157 milliards d'euros (chiffres DGE de décembre 2015), et génère 42,7 milliards d'euros de recettes.

Sur ces chiffres, qui placent notre pays en tête des destinations touristiques, le tourisme social ne représente que 2,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

L'essentiel du tourisme en France est MARCHAND.

Le tourisme marchand se caractérise par :

- Une sélectivité par l'argent.
- Une standardisation pour maximiser le rendement financier,
- Le pillage des ressources locales et sociales, et notamment, un statut des salariés très souvent précaire.

NOS OBJECTIFS

- ➔ La participation des CSE aux séjours doit impérativement se faire sur la base du Quotient Familial.
- ➔ La mise en commun des patrimoines des différents CSE doit permettre leur maintien en activité.
- ➔ L'élargissement de l'accès à ces installations aux sous-traitants des grandes entreprises doit aussi permettre à ces salariés, souvent dans des entreprises n'ayant pas de CSE ou avec des CSE ayant peu de moyen, d'accéder à des offres de qualité à des tarifs préférentiels.
- ➔ Des moyens financiers supplémentaires doivent être mis à disposition des retraités pour faciliter l'accès aux vacances. Il faut donc revendiquer :
 - Une participation supplémentaire des grandes entreprises aux dotations des CSE pour les salariés sous-traitants.
 - La mise en place d'une prime de vacances ou d'une subvention vacances dans toutes les entreprises ne bénéficiant pas de CSE.

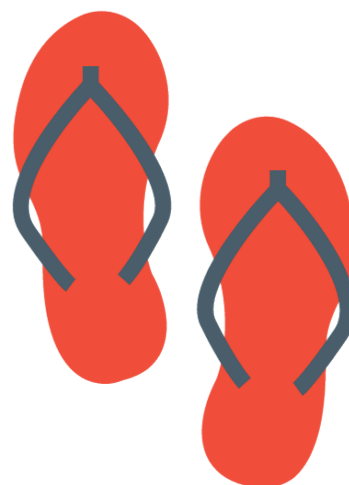
LE TOURISME SOCIAL

14

Selon l'organisation internationale du tourisme social, celui-ci peut être caractérisé par son objectif de rendre effectif le droit aux vacances à tous les groupes de population, notamment les jeunes, les familles, les retraités, les personnes aux revenus modestes, les personnes à capacité physique restreinte et qui vise aussi la qualité de la relation entre les visiteurs et les communautés d'accueil.

La FNIC-CGT se donne comme objectif de faire du droit aux vacances un VRAI droit, au même titre que le droit à l'éducation, au travail, à la santé, au logement et à la culture.

Notre Fédération continue donc à promouvoir un tourisme de qualité, accessible à tous, jeunes, familles, retraités, handicapés, quels que soient leurs revenus, notamment par l'intermédiaire de toute structure associative partageant ces valeurs. Un tourisme qui doit être créateur de liens entre les vacanciers et les populations locales. Un tourisme dont la gestion s'affranchit d'une rémunération du capital, et qui favorise la répartition juste des richesses, la préservation de l'environnement et le réinvestissement des excédents dans les structures et les activités. Cette gestion désintéressée doit également permettre une politique tarifaire qui garantisse réellement l'accès pour toutes les populations.



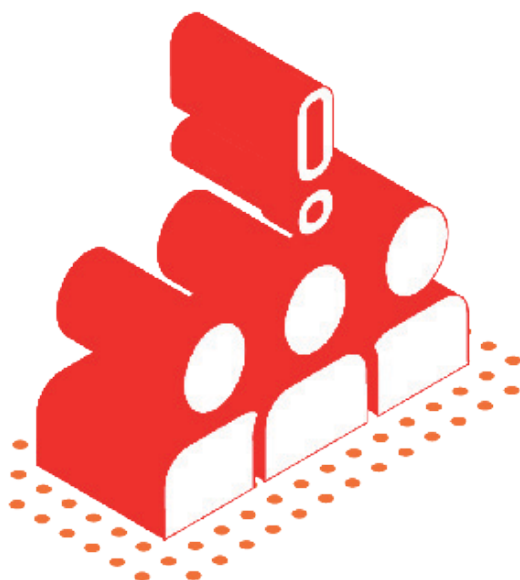
Pour permettre que ce droit aux vacances pour tous devienne une réalité, il faut que nos syndicats, nos CSE se réapproprient les questions liées aux vacances et aux activités sociales et culturelles. Partout où des CSE existent, il faut militer pour que ces structures fassent la promotion du tourisme social et ne se contentent plus d'être des pourvoyeurs de subventions alimentant trop souvent le tourisme marchand.

Par ailleurs, le droit aux vacances des plus jeunes doit aussi être une priorité. La promotion des colonies de vacances doit donc être un de nos objectifs.

Pour ces structures de tourisme social, la Fédération et les syndicats la constituant, à chaque fois que cela est possible, ont recours en priorité à ces structures pour l'organisation de Congrès, Coordinations et autres activités syndicales d'ampleur.

LES MOYENS D'ACTION CGT

15



Le syndicalisme CGT, de classe et de masse, reste la « bête noire » du patronat, un adversaire de classe à abattre, notre syndicalisme portant dans ses gènes un changement de société mettant en cause fondamentalement son pouvoir et ses intérêts individualistes.

La CGT est la seule organisation qui ancre son activité, son action sur l'intervention des salariés là où les autres organisations considèrent pouvoir décider à leur place, une fois élus, se limitant à les informer, rarement les consulter.

Le rapport de forces est permanent, évoluant au gré des capacités à rassembler, à convaincre autour des idées et propositions des uns et des autres.

Malgré toute la puissance financière dont la classe patronale dispose, en propriétaire des médias (journaux, télé, Internet), la force des travailleurs unis et rassemblés reste le rempart inébranlable à ses projets.

Limitier l'action syndicale, les droits et libertés dans l'entreprise pour empêcher la mobilisation, les arrêts de travail et de production c'est le cœur d'action des DRH et Directeurs, cette question étant affaire financière (arrêts de travail = perte de profits) et affaire de pouvoir patronal (+ démocratie = - pouvoir patronal).

Depuis toujours, patronat et gouvernements œuvrent à remettre en cause et réduire les champs et les moyens d'action du syndicalisme en France pour institutionnaliser le syndicalisme, le « professionnaliser » : c'est ce qui a été engagé par la loi de 2008, les politiques de « dialogue social », l'organisation en cascades de réunions accaparant les militants, l'instauration de « service minimum » dans les services publics, la loi sur la formation professionnelle et syndicale (0,016 % de cotisations), depuis peu des « financements au nom de la syndicalisation » etc...Le fil rouge de ces « investissements » c'est d'interdire ou de bloquer tout arrêt de production, tout blocage de la machine à profits, donc d'interdire le droit de grève.

NOS OBJECTIFS

Avec les lois répressives (ANI 2013; Lois REBSAMEN, MACRON 2015 et ordonnances 2017, EL KHOMRI) les pouvoirs politiques et patronaux ont porté un coup aux évolutions du droit du travail avec une régression des droits d'intervention; régression des moyens syndicaux en nombre d'élus, d'heures de délégation, suppression des DP, CE et CHSCT; régression sur les socles de droits et la hiérarchie des normes.

La loi Travail porte, en son sein, et au nom « de la démocratie », des pouvoirs de décisions autorisant des modifications d'horaires au gré des exigences patronales et au mépris des contrats de travail.

Le référendum direct aux salariés en cas de résistance des syndicats est devenu une arme aux mains du patronat pour « bi-passer » et discréditer les représentants des salariés sur fonds de chantage à l'emploi, comme en 2019 sur le site de Bridgestone à Béthune. Mais c'était sans compter le travail de terrain, d'informations, des élus et mandatés CGT auprès des salariés, faisant capoter le projet patronal.

LES MOYENS D'ACTION CGT 15

Les attaques contre le droit de grève sont incessantes. Ces dernières années, les grèves menées coup sur coup d'abord pour l'augmentation des salaires puis en interprofessionnelle contre la réforme des retraites, ont fait réagir le patronat et le gouvernement qui ont massivement eu recours aux réquisitions. Ils cherchent donc ouvertement à restreindre le droit de grève à l'image de ce qui existe dans les services publics. Leur cible est évidente : il s'agit des grèves reconductibles qui permettent de paralyser la production. Ils veulent aussi en finir avec le droit de grève individuel, une énorme conquête du mouvement ouvrier français qui permet à des travailleurs d'entrer en grève sans l'accord majoritaire d'une organisation syndicale.

Souvenons-nous que durant la bataille contre les ordonnances Macron, le patronat « a mobilisé » les non-grévistes pour aller voter contre la grève aux assemblées générales tenues par la CGT, cherchant à interdire la grève aux salariés.

Pour rappel : la loi aux USA, ou en Angleterre, n'autorise la grève dans une usine qu'à une condition de présenter au préalable une liste de + de 50 % de salariés favorables à la grève. En d'autres termes, c'est la fin de la possibilité des grèves spontanées, organisées à la base. C'est aussi une occasion de plus de monter les non-grévistes contre les grévistes et d'empêcher l'organisation collective.

Le patronat, en France, œuvre à instaurer des lois pour interdire les grèves sous le paravent d'un syndicalisme de dialogue social de collaboration, financé au besoin, le but étant de faire tourner la machine à profits en permanence.

Pour rappel : la loi aux USA, ou en Angleterre, n'autorise la grève dans une usine qu'à une condition de présenter au préalable une liste de + de 50 % de salariés favorables à la grève. Les conséquences sont souvent dramatiques pour les salariés grévistes face à des non-grévistes, donnant jour à des violences et confrontations organisées par le patronat.

Le patronat, en France, œuvre à instaurer des lois pour interdire les grèves sous le paravent d'un syndicalisme de dialogue social de collaboration, financé au besoin, le but étant de faire tourner la machine à profits en permanence.

LES MOYENS DE LUTTE CGT

Ils sont multiples mais tous reposent sur notre capacité à rester en permanence « connectés » aux syndiqués et aux salariés que nous représentons, en les associant pleinement à la vie du syndicat.

Face à ces défis, la CGT ne peut qu'opposer un syndicalisme construit sur la proximité, le débat, l'organisation des salariés au quotidien.

Le droit de grève est un droit individuel qui permet à chaque salarié d'exprimer ses exigences : une liberté fondamentale à protéger.

L'action syndicale ne peut se développer, se construire que sur un socle de confiance des salariés, informés, consultés régulièrement par leurs représentants CGT, et organisés chaque fois que possible en assemblée générale dans lesquelles chaque salarié prend part aux décisions collectives : c'est le ciment qui forge les solidarités de lutte.

À l'inverse, si nous nous présentons comme « des élus qui vont les défendre », dans un système délégataire où ils restent spectateurs, nous fragilisons la CGT.

L'unité syndicale peut se concevoir, non pas comme une alliance préalable d'appareils confédéralisés qu'on appelle le « syndicalisme rassemblé », mais au contraire, uniquement sous la forme d'une convergence aussi bien sur les revendications que sur la forme d'action pour les obtenir, et ceci au niveau de l'entreprise, mais également en organisant les travailleurs retraités, précaires et sous-traitants de nos sites, et en s'appuyant sur des logiques interprofessionnelles à la base. C'est l'unité d'action des salariés qui peut amener à l'unité syndicale, pas l'inverse.

Les moyens d'action du syndicat ne manquent pas avec les motions, pétitions, assemblées, débats, tracts du syndicat en émanation des débats avec les syndiqués et les salariés, l'arrêt de travail, la grève.

Les droits individuels sont d'autant plus garantis qu'ils reposent sur les droits collectifs à conquérir :

- Réunions / Conseils d'ateliers ou services,
- Droit de consultation, avec avis qui s'impose, sur tout projet ayant des impacts sur l'emploi, les conditions de travail, la formation à l'entreprise, etc.
- Droit de veto au CSE/CSSCT tant que ces priorités démocratiques ne sont pas respectées et obligation de négociation sur les propositions des salariés.





Engagés à vos côtés

Partenaire de la protection sociale
pour

- ▶ **l'Industrie Pharmaceutique**
- ▶ **les Pharmacies d'officine**
- ▶ **la Fabrication et Commerce des Produits Pharmaceutiques, Parapharmaceutiques et Vétérinaires**
- ▶ **la Répartition Pharmaceutique**
- ▶ **les Professions regroupées du Cristal, du Verre et du Vitrail**



[apgis.com](https://www.apgis.com)

Contactez-nous
au 01 49 57 45 06
ou 01 49 57 16 50



14ème

CONFÉRENCE NATIONALE DE L'UFR-FNIC

DU 14 AU 16 OCTOBRE 2026

VILLAGE CLUB MILÉADE DE LA PALMYRE

17570 LES MATHES À LA PALMYRE

CHARENTE-MARITIME

DOCUMENT

de réflexion



Introduction

Chers Camarades,

Vous trouverez le document de réflexion de la 14ème conférence de notre Union Fédérale des Retraités de la Fédération Nationale des Industries Chimiques-CGT, qui aura lieu du mercredi 14 au jeudi 16 octobre 2026, au village club MILEADE de la Palmyre, 17570 Les Mathes à La Palmyre (17) en Charente-Maritime.

Ce document issu d'un travail collectif du Conseil National a été validé par celui-ci, après quelques observations et modifications, le 9 juin 2026. Le document ne prend pas en compte des éventuelles évolutions économiques et sociales qui interviendront d'ici la conférence.

Par ailleurs, ce document devrait permettre d'enrichir les débats sur les différentes thématiques qu'il traite, avant, pendant et même après la conférence. Nous insistons sur l'importance particulière des résolutions qui, au-delà des propos qui les précèdent, nous invitent collectivement à agir. Nous vous souhaitons une bonne lecture, ainsi que de bons débats en section.

Vous trouverez également en annexe, les fiches revendicatives du document d'orientation adopté au 43^{ème} congrès de notre Fédération, la Voix Des Industries Chimiques N°578, le document sur notre revendication commune avec la FNPOS pour le 100 % Sécu, le Courrier Fédéral n° 617 sur la déclaration de maladies professionnelles.

Dans l'attente de vous retrouver à cette 14^{ème} conférence, actifs et retraités de nos syndicats, veuillez, chers Camarades, recevoir nos fraternelles salutations.

Les Membres du Conseil National de l'UFR de la FNIC-CGT

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC**1. LE CONTEXTE DEPUIS NOTRE DERNIÈRE CONFÉRENCE***La situation internationale*

Depuis notre 13^{ème} conférence en avril 2023, le monde n'a jamais connu autant de conflits armés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Selon le rapport 2025 réalisé par l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sipri), 61 conflits ont été enregistrés dans le monde, répartis entre 36 pays - dont certains sont frappés par plusieurs affrontements en même temps.

Le génocide à Gaza, les conflits entre Israël et l'Iran, l'Ukraine et la Russie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie, la République démocratique du Congo et le Rwanda, le Cambodge et la Thaïlande, l'Inde et le Pakistan, la Serbie et le Kosovo, ainsi que l'Égypte et l'Éthiopie, ainsi que dans de nombreux autres pays africains, la République centrafricaine, en Haïti, au Soudan, Yémen, Irak, Syrie, Myanmar, etc.

Le début de cette année a été marqué par les guerres successives des USA et d'Israël contre le Venezuela, l'Iran et le Liban qui ont bouleversé les peuples du monde entier.

Ces guerres sont engagées au moment où l'augmentation du budget de la Défense française, réclamée par Trump en 2025 a été approuvée par les députés de l'extrême droite jusqu'aux partis socio-démocrates. (PS, EELV et Place Public). Pays par pays, on observe les mêmes tendances : de la social-démocratie à l'extrême-droite, tous les partis prennent leur part dans la campagne de marche à la guerre.

Celle-ci sert trois types d'objectifs :

- **Renforcer la mainmise impérialiste sur les marchés (notamment des matières premières et de l'énergie), avec les conséquences lourdes dont les travailleurs payent les frais.**
- **Faire accepter les reculs sociaux au nom de l'effort de guerre et cultiver la résignation face aux attaques du capital contre les salariés.**
- **Installer un État de non-droit pour les travailleurs dans les zones directes de conflits.**

Le véritable objectif des impérialistes occidentaux est bien de contrôler le pétrole et les autres sources de richesse, ainsi que les voies énergétiques et commerciales de la région concernée, dans le cadre de la concurrence avec la Chine, celle-ci entretenant des relations stratégiques avec l'Iran et poursuivant la mise en place de la « route de la soie ».

Le projet des USA et d'Israël c'est le : « nouveau Moyen-Orient » dans le cadre duquel se poursuit le *génocide du peuple palestinien, la transformation de Gaza en territoire états-unien et israélien, le massacre du peuple libanais. L'intervention au Venezuela, les menaces contre Cuba, la tentative d'annexion du Groenland, etc., s'inscrivent également dans cette stratégie.

***LE GÉNOCIDE, UN CRIME JURIDIQUEMENT DÉFINI**

Derrière ce mot, il y a une définition juridique très précise. La convention sur le génocide, approuvée aux Nations unies à l'unanimité en 1948, liste ainsi des critères clairs pouvant définir un tel crime. « Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, ou tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : meurtre de membres du groupe ; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »



Soutenir le juste combat du peuple palestinien pour sa liberté :

Malgré tous les moyens déployés pour faire taire la solidarité avec les Palestiniens, malgré une « information » verrouillée, personne, ni média, ni gouvernement occidental ne peut empêcher les peuples de savoir que la population de Gaza subit un génocide. La solidarité avec la Palestine ne peut se contenter de phrases générales sur la paix. Il faut un pays où tous les habitants jouissent des mêmes droits et puissent vivre ensemble, quelles que soient leur origine et leur religion en l'occurrence. Une paix juste, c'est le démantèlement des colonies, le retour des réfugiés et un État palestinien réellement indépendant. Ce qui empêche une telle paix c'est l'existence d'un État colonial.

LE PEUPLE PALESTINIEN DOIT ENFIN POUVOIR FAIRE VALOIR SON DROIT À L'AUTODÉTERMINATION ET CELA NE PEUT PASSER QUE PAR LA FIN DE L'OCCUPATION, DE LA COLONISATION ET DE L'APARTHEID, LE DROIT AU RETOUR DES RÉFUGIÉS ET PAR L'ÉGALITÉ DES DROITS DE TOUTES ET TOUS DE LA MER MÉDITERRANÉE AU JOURDAIN.

Combattre le blocus de Cuba

À cette situation dramatique et très bien orchestrée par le capitalisme international, il faut ajouter et condamner fermement l'intensification du blocus de Cuba. Ces dernières semaines pourtant, la pression de la Maison Blanche s'est intensifiée pour faire basculer le vote de certains pays usant d'une propagande mensongère. La réinscription de Cuba sur la liste des états « finançant le terrorisme » en fait partie. Elle ne vise pas seulement à étrangler le peuple cubain et la révolution cubaine. Elle vise à renforcer l'emprise de l'impérialisme états-unien sur la région des Caraïbes et d'Amérique Latine et à renforcer les relations avec les forces et les gouvernements d'extrême-droite, réactionnaires et suprémacistes qui écrasent le « droit international » et cherchent à étouffer toute perspective de progrès. Le blocus, quant à lui, est bien réel : le peuple Cubain est au bord de la famine. Il n'y a presque plus d'électricité sur l'île. Les hôpitaux ne peuvent plus fonctionner, entraînant des décès prématurés faute de soin appropriés.

PLUS QUE JAMAIS NOUS DEVONS INTENSIFIER NOTRE SOUTIEN POLITIQUE ET HUMANITAIRE À CUBA.

Face aux attaques de Trump, Cuba est en première ligne car elle représente un repère pour les autres pays d'Amérique latine. Nous devons intervenir contre le blocus, contre la campagne de désinformation et de dénigrement de la révolution cubaine menée en France.



Pour notre part, nous devons continuer à renforcer notre campagne de solidarité politique et matérielle avec Cuba. Il est plus que jamais temps que les peuples s'unissent pour construire un autre futur émancipé de l'impérialisme et en toute indépendance des États-Unis.

À QUI PROFITE LA GUERRE ?

Et pendant ce temps, les profiteurs de guerre font exploser leurs prix et leurs marges. Les capitalistes et milliardaires s'enrichissent comme jamais, c'est une occasion supplémentaire de spéculer et d'engranger des milliards ! Les dirigeants de ce monde, la classe capitaliste et ses représentants politiques, se moquent des conséquences de la guerre pour les peuples et pour les travailleurs. Les peuples aspirent à la paix, mais les budgets militaires explosent au sein de l'OTAN et de l'Union européenne, y compris en France.

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

L'Assemblée nationale vient d'approuver le projet de loi actualisant la Loi de Programmation Militaire prévoyant 36 milliards d'euros supplémentaires pour l'armée. L'impérialisme français confirme son offensive guerrière et de militarisation. En 2023, la loi de programmation militaire 2024-2030 prévoyait déjà 413 milliards d'euros de dépenses militaires. Au sommet de l'OTAN à La Haye en juin 2025 les engagements pris avaient défini la trajectoire vers 2,5 % du PIB en 2030, puis 5 % pour 2035. Soumis à l'OTAN, Macron, met en œuvre cette augmentation colossale. Le 25 mars Lecornu annonçait 8,5 milliards supplémentaires pour les munitions. La somme totale des dépenses militaires va atteindre les 436 milliards avec un budget annuel de 76,3 milliards en 2030 (2,5 % du PIB). Les marchands de mort se frottent les mains, et profitent d'un marché juteux dans lequel les États injectent des centaines de milliards sans contrôle démocratique, qui seraient mieux employés à des investissements au service des populations et du droit international.

C'est une manne pour le capital : les commandes publiques (françaises et étrangères) représentent 90 % du chiffre d'affaires de l'industrie de la défense. Six groupes captent 70 % des milliards dépensés : Dassault Aviation, Thales, Safran, Naval Group, Airbus Defence & Space, MBDA. 2,4 milliards de dividendes versés par Dassault Aviation, Thales et Naval Group en 2023 (autant que le budget annuel de l'AP-HP). **L'AGIRC-ARRCO, a placé 3,6 milliards des réserves de nos complémentaires, « sous couvert d'un effort de guerre » dans des placements boursiers chez Thales, Safran, Airbus DS.**

TotalEnergies joue les bienfaiteurs en bloquant le prix de l'essence et du gazole, tout en spéculant sur la hausse du cours du pétrole dès début mars, encaissant un milliard de dollars de profits exceptionnels. Les raffineurs ont multiplié leur marge par quatre en un mois, sans compter le cours de leurs actions qui s'envolait avec +16 % pour TotalEnergies, +13 % pour Shell, +22 % pour BP. Pourtant l'argent manquant pour les salaires se trouve dans les milliards de profits s'accumulant dans les grands groupes industriels et financiers.

CONSTRUIRE UN AUTRE MODÈLE POUR LA PAIX ET LA SOUVERAINETÉ

Le droit à la paix, à la sécurité et à la liberté de circulation de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des états

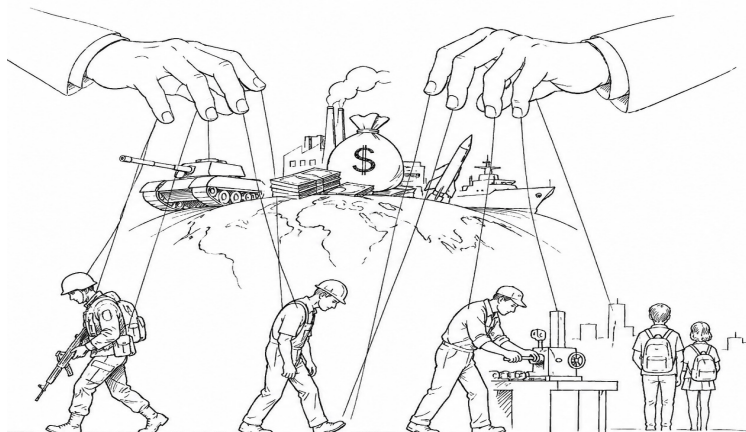
et des institutions internationales. Comment expliquer l'absence d'initiative conséquente de la CGT contre la guerre, au-delà de quelques communiqués minimaux, occultant largement les responsabilités politiques ? Quels que soient les développements ultérieurs du conflit, aucun répit concernant la population de la région ni aucune paix durable ne seront possibles tant que l'impérialisme imposera sa loi au Moyen-Orient comme dans le reste du monde. Le partage de la planète se faisant toujours au prix du sang des populations, c'est aux peuples, à nous de contester les sacrifices qu'on nous impose pour les profits des capitalistes.

LA GUERRE EST SOUVENT SYNONYME DE RÉGRESSIONS SOCIALES

Au-delà des conséquences humaines catastrophiques, tout conflit entraîne des répercussions sur le sort fait aux droits sociaux. La guerre est souvent synonyme de restrictions des libertés, dont les libertés syndicales, et systématiquement synonyme de régressions sociales.

L'humanité n'a jamais eu la capacité de produire autant de richesses qu'aujourd'hui et dans le même temps, les précarités sociales explosent. On prend des risques de tensions nouvelles si on ignore ces inégalités. L'histoire nous montre que les deux phénomènes sont liés. La précarité sociale et la pauvreté engendrent des tensions et sont à l'origine de conflits et de la montée de l'extrême droite sur le plan international. C'est dans la précarité sociale que le nazisme a puisé son fonds de commerce politique, inspiré de populisme, de racisme et de xénophobie, qui nous a conduit à la seconde guerre mondiale.

La paix durable dans le monde est impossible si s'accroissent la précarité, l'exclusion, le chômage, la remise en cause de nos conquêtes sociales et le mal vivre. Se battre pour gagner la paix, c'est donner de la force aux besoins de nouveaux droits sociaux pour le respect de la démocratie, des droits des femmes, des enfants comme des retraités et lier la lutte contre la guerre à la lutte contre l'exploitation capitaliste qui en est la cause profonde.



NOTRE ACTIVITÉ REVENDICATIVE À LA FSM

La question de la paix mondiale est une question fondamentale dans la lutte des peuples du monde entier. C'est une question qui doit être au premier plan des revendications tant de la classe ouvrière et ses syndicats, que des syndicats de pensionnés qui, du fait de leur âge, ont eux-mêmes vécu des guerres sanglantes dans de nombreuses parties du monde. Cette défense permanente des travailleurs opprimés et exploités à travers le monde, qui rejoint les valeurs défendues par la FNIC-CGT, a motivé la réadhésion à la FSM en 2014. La FSM est pour nous un repère de syndicalisme de classe et de masse, opposé aux orientations réformistes et de collaboration de classe portées par la CES et les structures syndicales d'accompagnement de l'Union européenne.

Depuis le congrès fondateur de l'Union Internationale Syndicale des Pensionnés et Retraités de la FSM en 2014, notre UFR a participé aux travaux de l'instance par sa présence aux différents congrès et conférences. Depuis la 13^{ème} conférence de notre UFR, nous avons participé à la 2^{ème} conférence européenne en 2023 organisée par les camarades de l'Union Syndicale de Monaco à Monaco et au 3^{ème} Congrès de l'UIS en 2024 organisé par le PAME à Athènes. Les objectifs de ces initiatives étaient :

Au cours de ces différents échanges, pendant ces conférences et congrès, nous avons débattu du contenu, de l'orientation de nos actions, et comment créer les conditions de participation massive des retraités de tous les pays et comment contribuer à une coopération par l'échange d'informations entre les retraités organisés au sein de structures qui partagent nos valeurs de classe.

- **De renforcer le syndicalisme retraité dans les différents pays où la FSM a des affiliés.**
- **D'échanger sur les effets dévastateurs de l'exploitation capitaliste sur les droits et les conquies sociaux en matière de retraites, d'accès à la santé et aux services publics, pour l'ensemble des retraités et pensionnés dans tous les pays. Les retraités et pensionnés sont confrontés aux mêmes contraintes économiques prônées par le capital pour renforcer l'économie de guerre au détriment des droits sociaux.**

1. Les menaces contre la paix, la casse de la Sécurité sociale, le gel ou la baisse des pensions, la privatisation des systèmes de retraites, et les difficultés pour se soigner, ainsi que la montée des idées d'extrême-droite sont communs à tous les pays. Il en découle 3 axes de travail qui ont été évoqués en priorité : militer pour la paix en soutenant les peuples opprimés par le capital et ses valets à la tête des s à l'exemple de la Palestine, de Cuba et des autres pays dont les travailleurs sont les premières victimes du capital.
2. Renforcer l'Organisation internationale des retraités de la FSM, notamment en Europe.
3. Mettre en avant la revendication d'une sécurité sociale gérée intégralement par les travailleurs avec notamment le renforcement des services publics de la santé et des retraites pour éviter la mainmise du capital sur l'argent des cotisations sociales via des groupes privés. Une commission a été créée au sein de l'UIS sur la question de la santé et du médicament. Elle est présidée par un camarade de la CTC de Cuba.

Nous avons l'objectif d'organiser une rencontre des retraités des organisations de la CGT (Fédérations, UD, UL) affiliées à la FSM pour renforcer la visibilité de l'UIS des pensionnés et Retraités de la FSM dans les différentes mobilisations.

RÉSOLUTION N°1



Se battre pour gagner la paix en s'engageant dans toutes les initiatives contre la guerre, en soutenant le combat des peuples contre l'impérialisme et le colonialisme, à partir des intérêts propres de la classe ouvrière, dans une démarche internationaliste".

Cette résolution fera l'objet d'une motion qui sera soumise au vote de la conférence à la fin de la première journée.

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC**SITUATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET POLITIQUE EN FRANCE**

La 13^{ème} conférence de notre Union fédérale des retraités avait fixé des objectifs de travail, permettant à nos syndiqués retraités de s'inscrire pleinement dans la lutte contre la réforme des retraites, et dans les mobilisations intervenant après notre conférence, comme la défense de l'emploi dans nos industries à l'exemple de ce qui s'est fait pour Vencorex, et toutes les entreprises où les salariés subissent des plans de suppressions d'emplois. L'ensemble de l'industrie française a été impacté par 483 plans de suppression d'emplois sur la période septembre 2023/décembre 2025 (au 5 décembre). Si les localisations géographiques ne sont pas identifiées pour tous ces plans antisociaux, ce sont 364 sites à caractère industriel qui sont identifiés. Soit 43 795 emplois directs supprimés ou menacés dans l'industrie. Si on applique à ce chiffre le ratio de 4,5 emplois indirects et induits pour 1 emploi, cela représente un volume total d'emplois concernés de près de 200 000.

Agir actifs et retraités ensemble pour le retrait de la loi « retraite à 64 ans », passée en force à l'aide du 49-3, que Macron a promulguée dans la foulée de la décision du conseil constitutionnel, au mépris des millions de travailleurs et une large majorité de la population qui sont opposés à cette loi. La mobilisation contre la réforme des retraites aurait dû permettre à la CGT de s'affirmer comme l'organisation syndicale de classe et de masse au lieu d'être à la remorque des syndicats réformistes enfermés dans l'intersyndicale et le calendrier parlementaire. Une stratégie qui nous a emmené droit dans le mur. Il nous faut donc assumer une orientation de lutte de classes fondée sur la grève reconductible, l'auto organisation des travailleurs et l'indépendance vis à vis des calendriers institutionnels et parlementaires.

C'est l'ensemble de la protection sociale, gagnée par des luttes souvent douloureuses, qui est petit à petit détruite au profit de la capitalisation imposée par le diktat de la finance et de l'Union européenne, entérinée par la politique sociale menée par les gouvernements successifs à coup de 49-3. Cela montre à l'évidence que la lutte des classes existe toujours, que les patrons la mènent et sont en position de force pour l'instant, avec la complicité de certaines organisations syndicales signataires.

Prenons l'exemple de nos dernières manifestations à l'appel du « groupe des 9 » : les pétitions et/ou les tracts communs, consensuels, impliquant que, nous devons faire l'impasse sur certaines de nos revendications, pour avoir l'accord de toutes ces Organisations

syndicales, ne sont en fait, dans la plupart des cas, signés et/ou distribués que par nos militants, d'ailleurs pratiquement seuls présents lors des dernières manifestations et rassemblements. Nous nous posons la question de l'utilité d'insister avec l'intersyndicale, tellement les autres OS sont très éloignées de nos exigences. Si ce n'est que pour soi-disant « faire du monde dans les manifestations » et « gagner la bataille des idées » ? Nous allons mettre des siècles à convaincre de la nécessité de revendiquer par les manifestations et la grève. Le capital peut dormir tranquille. Pour autant, nous n'opposons pas par principe l'unité d'action à la clarté de classe : quand l'unité permet d'élever le rapport de forces et de populariser des revendications de rupture, nous devons la mettre à profit en y apportant notre orientation de syndicalisme de classe.

L'argent existe pour mener une autre politique économique et sociale !

Des dividendes records versés aux actionnaires ! En douze ans, les versements de dividendes aux actionnaires du CAC 40 ont augmenté de 70 % et la rémunération des PDG du CAC 40, de 60 %, soit trois fois plus vite que le salaire moyen au sein de ces entreprises et cinq fois plus vite que le Smic. Ce triste bilan met en évidence un système économique qui privilégie le profit au détriment de la justice sociale et de l'écologie. Les Bourses du monde sont au plus haut de l'Histoire, elles battent une nouvelle fois leur record, y compris le CAC40. Les résultats économiques des entreprises cotées en bourse sont spectaculaires :

Au premier trimestre, leurs profits ont bondi de 27 % aux États-Unis, la plus forte hausse depuis la fin de 2021 et de 7 % en Europe. Les multinationales s'enrichissent beaucoup plus vite que l'ensemble de l'économie, ce qui correspond à une prédation accentuée de la richesse créée par les travailleurs.



En 2025 en France, ces bénéfices historiques s'accompagnent d'une redistribution record auprès des actionnaires, les entreprises du CAC40 ont versé 107,5 milliards d'euros en dividendes. Un record et une hausse de 9,5 % comparée à 2024. Au premier trimestre 2026, la tendance continue.

Après les 80,2 milliards d'euros de dividendes versés en 2022 et les 97,1 milliards en 2023, les quarante plus grands groupes français ont versé 98,2 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2024, et 107,6 milliards en 2025, soit plus de 383,1 milliards d'euros en 4 ans !

En 2024, les entreprises ont bénéficié de :

- **73 milliards d'€ de baisse d'impôts**
- **Les exonérations de cotisations patronales, sont passées de 75 milliards d'€ en 2022 à 89 milliards d'€ en 2024**
- **Depuis 1992, ces exonérations de « cotisations patronales » ont représenté 686 milliards d'€ ! Voilà ce qui creuse le soi-disant « trou de la Sécurité sociale » et le déficit budgétaire.**

Dans le même temps, alors que la politique menée par les différents gouvernements du président des très riches remplit les poches du capital, le patronat continue de revendiquer le gel des pensions et des salaires, impose le gel des retraites complémentaires (AGIRC-ARRCO), ferme les entreprises, délocalise les productions et multiplie les plans de licenciements alors qu'il bénéficie de 211 milliards d'aides publiques sans conditions, ni contreparties. Cela met en évidence les inégalités criantes qui traversent la société française, revendiquer simplement un autre partage et une meilleure répartition des richesses ne remet pas en cause le fait que la part accaparée par le Capital, ne lui appartient pas.

Ces richesses sont produites par le travail et doivent revenir collectivement à la classe des travailleurs. Taxer le capital ne suffit pas : les organisations syndicales doivent aider les travailleurs à s'émanciper de l'exploitation capitaliste, pour donner le pouvoir aux travailleurs afin que la plus-value soit utilisée pour l'investissement dans la recherche et la production, dans les services publics, et pour la réponse aux besoins des travailleurs et des populations (salaires, emplois, conditions de travail, égalité professionnelle, etc..../ se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, se cultiver, s'éduquer, avoir accès à l'eau et à l'énergie).

Le changement dans la continuité d'une politique ultra libérale au service des plus riches

Depuis maintenant trois ans, nous en sommes au 6^{ème} Premier ministre. Macron n'ayant plus de majorité à l'Assemblée nationale est dans le plus grand déni de démocratie, use de tous les stratagèmes pour poursuivre sa politique au service du capital. Au lieu de mettre à contribution ceux qui sont responsables du déficit du pays, c'est-à-dire les plus riches et principalement les grandes entreprises du CAC40, le 1^{er} ministre Sébastien LECORNU, un fidèle de Macron, s'inscrit dans la même politique que ses prédécesseurs.

Pour essayer d'éviter la censure et de faire avaliser son budget à l'Assemblée nationale, il organise des tractations avec le PS, la droite, voire l'extrême droite, pour épargner les ultra riches et les multinationales, et continuer de faire payer aux salariés et retraités l'addition de politiques d'austérité antisociales menées depuis de nombreuses années. Depuis la rentrée de septembre 2025, les gouvernements successifs et le patronat ont été confrontés à une contestation sociale d'ampleur, avec plus de 2,3 millions de manifestants à travers le pays. Une mobilisation qui s'est terminée comme celle sur les retraites en 2023.

L'essentiel du PLFSS Lecornu est une violente cure d'austérité : sous prétexte de déficit et de dette, le gouvernement et le patronat veulent nous imposer une régression sociale sans précédent. Alors qu'en vérité, les dépenses sont stables depuis 2017 (55 % du PIB). Ce sont bien les recettes qui ont baissé ces dernières années, en raison des réductions d'impôts, de taxes, des exonérations de cotisations sociales aux entreprises et aux plus fortunés.



14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC**TOUT UN ARSENAL DE RÉDUCTION DES EST PROPOSÉ**

↗ La taxation des malades avec l'augmentation des taxes pour les mutuelles ou complémentaires



Limitation du statut Affection Longue Durée (ALD)

Restriction des arrêts maladie longue durée pour les salariés



La baisse du budget des hôpitaux et des EHPAD alors qu'ils sont déjà contraints de fermer de nombreux lits. Finalement, ce sont 4 milliards d'euros d'économie sur notre système de santé qui vont pénaliser les plus fragiles et précaires et principalement les retraités alors que la taxe Zucman réclamée par 86 % des Français et la taxation des plus riches ont été rejetées.

Pourtant, les impôts, TVA et taxes diverses représentent environ 50 % du budget des ménages, contre seulement 27 % pour les plus riches. Cette politique est insupportable pour des millions de familles. Or, le gouvernement et l'extrême droite refusent toute mesure de justice fiscale. Ils bloquent la taxation des dividendes, des rachats d'actions et des patrimoines et refusent de remettre en cause les 211 milliards d'euros d'aides publiques et d'exonérations de cotisations sociales.

Ce que patronat et gouvernement cherchent à imposer à travers ce budget PLFSS 2026, c'est la destruction de nos deux piliers fondamentaux de notre système de protection sociale, que sont les retraites et la Sécurité sociale. Le lancement d'une nouvelle conférence sociale sur les retraites n'a qu'un seul but pour le gouvernement et le patronat, c'est la remise en cause de son financement par répartition pour l'ouverture d'une retraite à points et à la capitalisation.

Sous prétexte d'un supposé déficit de la Sécurité sociale, la réduction des dépenses de santé n'a pour seul objectif à terme :

- Transférer le financement de la Sécurité sociale vers l'impôt, en supprimant progressivement les cotisations sociales issues du travail.
- Il faut savoir que les recettes en 2025 sont déjà assises en partie sur l'impôt et les taxes. 44 % du budget de la Sécu provient de la CSG et des contributions sociales diverses, impôts et taxes. 56 % des recettes reposent sur les cotisations.

L'hypothèse d'une retraite à points sur le modèle AGIRC-ARRCO et ses 101 milliards d'€ de réserve, font rêver le patronat et le gouvernement. Système à deux vitesses, où seuls les plus riches pourraient se constituer un capital suffisant et les autres n'auraient plus qu'à compter sur la philanthropie des plus riches. La CGT, comme une très large majorité de travailleurs et de Français, réaffirme son exigence de l'abrogation de la réforme de 2023 passée à grands coups de 49.3. La FNIC-CGT et ses syndicats sont toujours mobilisés pour exiger une retraite par répartition à 60 ans avec 37,5 années de cotisations, car des leviers d'action pour assurer le financement pérenne sont nombreux.

Le Fonds monétaire International (le FMI) prévoit une inflation de 2,6 % pour la France en 2026, ainsi que la banque de France qui annonce l'estimation d'une hausse de l'inflation pouvant aller jusqu'à 3,3 %.

La question du pouvoir d'achat et de la nécessité d'augmenter les pensions est une urgence face aux projets du gouvernement et du MEDEF qui ont déjà remis dans les tuyaux des mesures qui pèseront essentiellement sur les retraités avec le PLFSS 2027 à l'automne rappelons les :

- **Désindexation des pensions de retraite de 0,4 % par an par rapport à l'inflation jusqu'à 2030 pour économiser 30 millions d'€ sur le dos des retraités ;**
- **Augmentation de la CSG à 9,5 % pour les retraités ;**
- **Suppression partielle ou totale de l'exonération fiscale de 10 % pour les retraités ;**
- **L'augmentation des franchises médicales et hospitalières ;**
- **L'augmentation du « reste à charge » avec la mise en place « d'un panier de soin » individuel.**

CIDECOS



DIFECOS Expertises

1974

Merci à tous

2024

Depuis 50 ans,
des experts militants !

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

Sans oublier que va se présenter, pour les retraités du privé, la tenue du CA de l'AGIRC-ARRCO le 14 octobre 2026 qui abordera la revalorisation du prix du point. Le MEDEF fait, déjà, pression pour renouveler une « année blanche ». 2027 sera aussi la renégociation de l'Accord national interprofessionnel sur l'AGIRC-ARRCO qui avait été signé par la CGT en 2023 contre l'avis défavorable de la délégation CGT ayant participé aux négociations. Le bureau confédéral, suivi par une majorité de la CEC et d'organisations du CCN, a décidé de signer cet accord. Le prétexte invoqué est qu'avec un accord unanime, le gouvernement n'osera pas ponctionner les réserves de l'AGIRC-ARRCO qui s'élèvent à 101 Milliards d'€. C'est la seconde fois en 2023, après avoir validé l'ANI sur les AT-MP, que la CGT engage sa signature sur un accord qui est contre l'intérêt des salariés et des retraités.

L'objectif affiché du 1^{er} ministre est de considérer que les retraités ont été beaucoup « protégés » et que le système de la Sécurité sociale est à bout de souffle. Il a écrit également 2 lettres de mission aux organisations syndicales et patronales pour qu'elles se prononcent sur des propositions « structurelles » qui impacteront le PLFSS 2027 :

1. UN RAPPROCHEMENT ENTRE LA CNAV ET L'AGIRC-ARRCO**2. UN RAPPROCHEMENT DE LA CNAM ET LES CAISSES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ**

Avec l'objectif de remettre le système de retraite dans le débat avec une retraite à points, et le Medef de poursuivre avec le développement de la capitalisation, pour ceux qui pourront. Tout cela avec l'assentiment des autres organisations syndicales.

Voilà ce que nous promet le dernier trimestre de l'année 2026, dont une nouvelle fois les travailleurs seront les cibles du gouvernement jusqu'aux élections présidentielles, et du futur ensuite.

Ces attaques visent à casser tout ce qui fonde encore notre société, solidarité et collectif, qui sont les conquies du Conseil National de la Résistance, pour imposer des systèmes de financement individualisé où c'est le chacun pour soi qui règne et qui cultive le poison de la division, cher au patronat et aux libéraux de tous bords.

Ces politiques de régression sociale menées par les gouvernements successifs au service du capital, en augmentant la précarité, la pauvreté, les mesures liberticides, la casse de notre Sécurité sociale dans sa globalité, la casse de nos industries et des emplois font le terreau de l'extrême droite.

Libertés syndicales, répression contre les militants cgt

La mobilisation contre la réforme des retraites a déclenché également une attaque sans précédent du patronat et du gouvernement contre les libertés et le droit des syndicats, par une politique de répression contre les militants de la CGT. Cette répression violente et agressive a permis de museler l'ensemble des secteurs à la pointe du mouvement et a entravé la capacité des organisations de la CGT. A partir de ce moment, pas une loi n'est votée sans contenir des dispositifs qui s'attaquent aux droits et libertés syndicales. Cette répression s'est encore accentuée contre les mobilisations de solidarité avec le peuple palestinien.

Notre camarade Timothée, comme d'ailleurs d'autres militants de la CGT ont été attaqués par leurs entreprises ou le gouvernement, pour des interventions dites antisémites alors qu'ils ne faisaient que défendre les droits du peuple palestinien. Dans la même ligne, le gouvernement a présenté un projet de loi dont l'objectif est de "lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme". Cette loi veut criminaliser la critique de l'israélien en instrumentalisant la lutte contre l'antisémitisme. Les dispositions qui entendaient limiter la critique d'Israël devraient être reprises par le gouvernement dans un projet de loi qui sera examiné dans la semaine du 22 juin.

Tous ces dispositifs liberticides votés sous les gouvernements Macron ne font qu'amplifier la montée des idées d'extrême droite.

COMBATTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE !

Les grands médias déroulent le tapis rouge à ces idées populistes et ségrégationnistes tout en banalisant un discours raciste et discriminant envers différentes minorités ou communautés. Ils essaient de détourner la population et les travailleurs des questions fondamentales sur le plan économique, social et environnemental. Nous devons dénoncer ces idées xénophobes et racistes incarnées par les mouvements d'extrême droite, et les valets du capital qui sont les pires ennemis du monde du travail. L'extrême droite n'est pas une alternative au système : c'est une forme politique extrême et réactionnaire de la domination capitaliste, qui sert à diviser la classe ouvrière, à détourner la colère de son véritable adversaire et à briser ses organisations de lutte.

Ainsi, les exigences des patrons - suppression du salaire socialisé, non augmentation du SMIC, baisse des impôts de production, etc. - se retrouvent dans le programme économique du RN. En témoignent ses votes à l'Assemblée nationale, des lois favorisant les intérêts des plus riches et du capital. Le RN a même voté contre l'augmentation du SMIC. Il est soi-disant pour l'augmentation des salaires, mais en supprimant les cotisations sociales pour offrir la Sécurité sociale aux banques et aux assurances.

Face à ces attaques d'une violence sociale sans précédent et des risques inédits d'une prise de pouvoir de l'extrême droite, la CGT doit se renforcer, mieux s'organiser, pour faire connaître au monde du travail et aux retraités nos propositions alternatives, afin d'ouvrir des perspectives et donner confiance dans nos capacités à construire dans le rapport de forces, une société d'égalité, de justice et de progrès social, de paix et de désarmement, avec l'ambition d'en finir avec le capital.

CONSTRUIRE NOS PROPOSITIONS POUR MOBILISER ET LUTTER !

Pour un monde de progrès social et de paix

Au regard de la situation économique, sociale et environnementale, qu'elle soit internationale ou nationale, la FNIC-CGT se fait force de proposition pour lutter contre les politiques libérales et antisociales du gouvernement et du patronat pour gagner dans le rapport de force une société libérée de la loi du profit, plus juste, tournée vers le progrès social et la paix. Le capitalisme utilise les légitimes peurs de la guerre pour justifier les politiques d'austérité. Face au budget militaire qui flambe, nous proposons le désarmement. D'autre part, les politiques successives, s'attaquent toujours à ceux qui ont le moins pour préserver ceux qui ont le plus.

Réorientation massive des crédits publics pour répondre aux besoins des populations

Les industries chimiques, présentes dans notre vie quotidienne, sont au cœur de la satisfaction des besoins. Le niveau de vie de la population, son bien-être, sont liés à nos industries, à leur capacité à toujours améliorer les conditions de vie. La quasi-totalité des produits et services de la vie courante passent à un moment ou à un autre par les industries chimiques ou en sont tributaires : des transports à l'électronique, de l'hygiène aux loisirs, de l'habitat à la nourriture en passant par les vêtements etc.

Non seulement nos industries sont à l'origine de milliers de produits indispensables à la vie quotidienne, mais elles sont quasi indispensables à la mise en œuvre de la totalité des autres industries telles que : agroalimentaire, informatique, métallurgie, bâtiment, verre, etc. Les industries chimiques sont tout autant indispensables pour assurer les besoins en énergie, transports, eau, logement, santé et pour la préservation de l'environnement par :

- La planification de l'investissement facteur de réindustrialisation, en fonction des besoins sociaux et écologiques
- La sortie d'une logique de marché pour planifier la production selon les besoins réels du pays et des populations.
- Le développement des filières industrielles intégrées (énergie, infrastructures, transition écologique, numérique) afin de réduire les dépendances extérieures stratégiques.
- La conditionnalité stricte des financements publics : développement de l'emploi, respect des droits sociaux, contribution à la transition écologique.



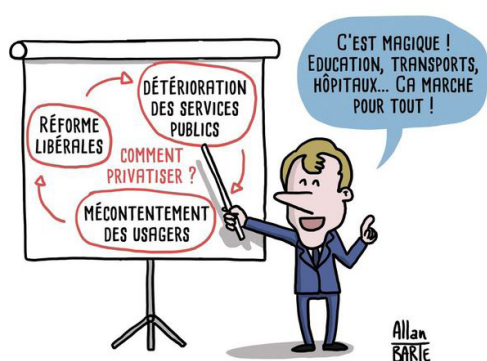
14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

Un pôle public national de la santé

La création d'un pôle public du médicament, regroupant, organisant et coordonnant l'offre de soins de l'hôpital à la ville jusqu'aux patients, ainsi que la recherche et la production de médicaments, de matériels et dispositifs médicaux s'avère indispensable. La dépendance et l'autonomie seront partie intégrante de ce pôle public. Ce pôle public sera géré par la Sécurité sociale intégralement financé par les cotisations sociales et sous contrôle des représentants des salariés et des patients.

Des services publics pour les retraités

La révision des politiques publiques a fracturé les services publics. Depuis les années 2000, une succession de lois a modifié en profondeur les services publics. Ceux-ci sont maintenant gérés, comme dans le privé, par des indicateurs de performance pour obtenir des gains de productivité. Cela se traduit par la suppression de plusieurs milliers de postes dans la fonction publique, accompagnée du recul du statut des fonctionnaires. Nous sommes bien loin d'une fonction publique au service des usagers.



En France, les services publics jouent un rôle essentiel : ils conditionnent l'accès aux droits, entretiennent le lien social et relient chacune et chacun à l'État. Ils sont tenus de garantir l'égalité des usagers, d'assurer une continuité d'action et de s'adapter aux besoins de ceux-ci.

Les services publics regroupent l'accès à la santé, au logement, à l'éducation, à la justice... Pourtant beaucoup de Français ont le sentiment d'être de plus en plus éloignés des services publics. La dématérialisation de l'accès aux services publics, à la suite de fermeture de guichets, contribue à éloigner un certain nombre de personnes de l'accès à leurs droits : notamment, en cas de non-maîtrise de l'internet ou en zone blanche, sans couverture de haut débit internet. De plus, 34 % des retraités n'ont pas d'ordinateur à domicile, ni de smartphone.

Dans ces situations, il semble quasiment impossible d'effectuer une démarche administrative, sans compter sur les difficultés liées aux démarches en ligne elles-mêmes qui sont de plus en plus complexes et 53 % des personnes âgées de 85 ans et plus considèrent qu'elles ont d'énormes difficultés pour assurer les démarches en ligne.

Les politiques publiques concernant particulièrement les retraités, doivent avoir pour objectif de gommer les inégalités entre territoires. Après plusieurs dizaines d'année de travail, les retraités peuvent changer de lieux de vie et se retrouver dans des territoires éloignés ou l'accès aux services publics devient plus compliqué que dans les milieux urbains. Cela s'accompagne aussi d'un certain isolement, avec des difficultés accrues de mobilité.

L'accès aux services publics doit forcément passer par l'accueil dans des services de proximité : Trésor public, finances, postes, hôpitaux... Il existe une grande inégalité d'accès à ces services en fonction des zones d'habitation. Il en est de même pour l'accès aux commerces alimentaires, salons de coiffure, bureaux de tabac, cafés, banques, etc... lieux de socialisation pour des retraités coupés de leur lien d'origine ou éloignés de leur famille. L'accès aux services publics, c'est aussi l'accès à la culture, aux loisirs, et à la démocratie participative. Les retraités ne doivent pas être exclus de la vie citoyenne et doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent.

Augmentation de nos retraites : une urgence !

Situation et rôle social des retraités

L'appellation « retraité » recouvre des situations diverses, dépendantes du parcours professionnel de chacune et de chacun : l'ex-PDG, avec sa retraite chapeau, n'a rien de comparable avec la grande masse des retraités, qui sont la préoccupation de l'UFR. Les retraités ne sont pas des nantis. D'après le rapport 2022 de la DRESS, le montant moyen net de la retraite est de 1400 € en droit direct, 1537 € en prenant en compte les pensions de reversion. Cette moyenne dissimule des écarts importants, notamment entre les femmes et les hommes (la retraite moyenne brute des femmes est de 1154€ contre 1931 € pour les hommes). Le retour à un calcul de la retraite sur les 10 meilleures années et la suppression des minorations AGIRC-ARRCO permettraient de réduire sensiblement ces écarts.

Reconquérir l'égalité femmes/hommes dans toutes ses dimensions.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont le reflet de profondes disparités sociales et professionnelles qui se retrouvent d'autant plus accentuées à la retraite.

Des pensions de retraite inférieures pour les femmes: les femmes perçoivent, en moyenne, une pension de retraite inférieure de 42 % à celle des hommes. Cet écart s'explique en grande partie par des carrières professionnelles souvent interrompues ou à temps partiel, notamment en raison des responsabilités familiales et domestiques qui reposent encore majoritairement sur les femmes. Les interruptions de carrière pour éduquer les enfants ou s'occuper de proches dépendants, ont un impact direct sur le montant des cotisations retraite et, par conséquent, sur le niveau des pensions.

L'impact des inégalités salariales et du temps partiel :

À poste et compétences égaux, les femmes gagnent en moyenne 23 % de moins que les hommes en taux salarial moyen (14 % en équivalent temps plein). Cet écart salarial se répercute directement sur les pensions de retraite, puisque celles-ci sont calculées en fonction des revenus perçus pendant la carrière. Ainsi, les femmes partent à la retraite avec des droits moindres, ce qui contribue à leur précarité financière à un âge avancé.

En France, près de 30 % des femmes travaillent à temps partiel, contre seulement 8 % des hommes. Ces emplois à temps partiel, souvent subis plutôt que choisis, limitent les possibilités de cotisation pour la retraite. Les femmes sont ainsi doublement pénalisées : moins de cotisations et moins de droits à la retraite, ce qui se traduit par des pensions plus faibles. Parmi le quart de retraités vivant sous le seuil de la pauvreté, une majorité sont des femmes.

La précarité des femmes âgées :

Les femmes représentent 70 % des bénéficiaires du minimum vieillesse, une allocation destinée aux personnes âgées disposant de très faibles ressources. Cette précarité est d'autant plus préoccupante que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, ce qui signifie qu'elles doivent faire face à des dépenses supplémentaires (santé, dépendance) avec des ressources limitées. Pourtant cette situation sociale difficile n'empêche pas les retraités de jouer un rôle social et économique important dans

la famille (garde des petits enfants...) et dans la société (de nombreuses associations ne pourraient pas vivre sans ces bénévoles) car dans leur grande majorité les retraités ont le souci d'être et de rester utiles. Ce rôle social mérite d'être reconnu et mis en valeur.

Agir contre les violences sexistes et sexuelles :

De même, concernant les violences faites aux femmes, les femmes retraitées sont souvent plus isolées que pendant la vie active. Issues d'une génération marquée par le patriarcat, elles sont, de fait, exposées à des risques spécifiques de violences conjugales. C'est ainsi que 25 % des femmes décédées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint ont 70 ans ou plus.

Les retraités ne sont pas des nantis

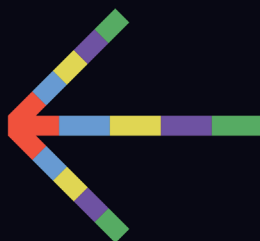
- **55 % des retraités ont des pensions inférieures au SMIC**
- **31 % des retraités gagnent moins de 1000 € par mois, dont 74 % sont des femmes**
- **11 % de retraités survivent avec une pension inférieure au seuil de pauvreté**
- **1,6 million de retraités ne se soignent pas ou peu**
- **700 000 retraités n'ont pas de mutuelle ou de complémentaire santé**

Une fois à la retraite, de nombreux retraités sont aussi pénalisés par :

1. Une perte importante de « reste à vivre » en rapport au salaire qu'ils gagnaient durant leur activité (perte pouvant aller jusqu'à plus de 30 %).
2. L'exclusion des contrats groupes de complémentaires santé dès le premier jour de leur départ en retraite (surcoût pouvant atteindre plus de 200 € par mois) ;
3. Le gel, ou la désindexation des retraites et des retraites complémentaires, du fait de la sous-indexation des pensions et de son caractère annuel alors que les prix augmentent chaque mois ces dernières années. (Le simulateur mis en place par l'UCR permet de mettre en évidence les pertes subies par les retraités.)

GROUPE 3E

CONSTRUCTEURS
D'ALTERNATIVES



● Expertise économique, financière, sociale ou SSCT ; Audit comptable ; Formation des élus ; Accompagnement des CSE... ● Le Groupe 3E est un collectif d'experts engagés aux côtés des représentants du personnel et des organisations syndicales. ● Envie de muscler vos avis ? De former vos équipes ? D'entendre un autre point de vue ? ● groupe3e.fr

Le MICO (Minimum contributif)

Si les retraités étaient des privilégiés, il n'existerait pas le MICO pour compenser des retraites de misère. Le MICO concerne actuellement 5,7 millions de retraités (1 retraité sur 3, 74 % des femmes) pour montant moyen de 129 €. Le MICO ne concerne que les retraités bénéficiant du taux plein alors que 14 % des retraités (principalement des femmes) n'ont pas le taux plein (manque de trimestres et départ avant 67 ans). Il permet d'assurer aux bénéficiaires une retraite CARSAT minimum comprise entre 747,69 € brut et 893,66 € selon le nombre de trimestres effectivement cotisés.

Avec une augmentation de 300 € revendiquée par la CGT, ces minima seraient portés entre 1 047,69 € et 1 193,66 € selon le nombre de trimestres cotisés. Ce qui représente une amélioration importante des conditions de vie des retraités concernés mais reste éloigné de notre revendication d'un minimum de retraite égal au SMIC revendiquée par notre fédération à 2 400 € pour une carrière complète.

Les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

Le décrochage des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO par rapport à la hausse des prix est encore plus important que celui de la CARSAT/CNAV. 13 millions de retraités sur 17 millions sont concernés, mais les négociations qui ont lieu tous les ans entre le patronat et les organisations syndicales concernent également les salariés actifs. En effet, du prix d'achat de la valeur du point, qui est négocié, va dépendre le montant de la retraite en fin de carrière. Au cours des 30 dernières années, les retraites complémentaires ont baissé de 40 %. Dès lors, on comprend mieux pourquoi le gouvernement et le MEDEF voudraient nous amener à une retraite par points. L'exemple AGIRC-ARRCO nous permet de démontrer tous les dangers d'un tel système et de revendiquer la Sécurité sociale intégrale et solidaire. Par ailleurs, les retraités ont une responsabilité particulière pour expliquer aux actifs que :

L'augmentation du prix d'achat du point (à un rythme supérieur à l'évolution des salaires) réduit le nombre de points qu'ils acquièrent et fait baisser leur future retraite.

La sous-revalorisation de la valeur du point s'applique aussi aux points acquis par la cotisation et fait perdre peu à peu de la valeur.

Il faut donc revendiquer avec les salariés un gel temporaire du prix d'achat du point et l'instauration d'une Garantie minimale de points (GMP) pour les petits salaires.

Une mutuelle cofinancée par les employeurs ; cette revendication reste une mesure transitoire. Notre objectif stratégique demeure de libérer totalement les soins de la logique marchande, avec le 100% Sécu géré par les travailleurs.

Les mesures gouvernementales d'économie de 7 milliards en 2026 sur la santé, taxation des mutuelles, déremboursement des médicaments et doublement des franchises médicales vont aggraver la situation de millions de retraités. Or, la santé n'est pas une marchandise et les retraités ne sont pas un coût ! Les dépenses pour se soigner sont vitales pour la bonne santé de notre économie et donc un bien commun universel à préserver et garantir tout au long de la vie. Il est donc logique que cette question revienne avec force dans chacune de nos réunions de syndicats actifs et retraités.

Aujourd'hui, les retraités doivent supporter des coûts exorbitants pour bénéficier d'une complémentaire santé. Or Le prix moyen annuel de cette dernière représente plus de 1550 € pour une personne, soit en moyenne 8 % de ses revenus (source Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie). En effet, c'est quand on est en retraite, que nous avons de plus en plus besoin de soins et d'accompagnement médical, et que les mutuelles ont un coût exorbitant sans cofinancement des employeurs. Pourtant, des batailles menées entre actifs et retraités avec la CGT, dans des entreprises, comme TOTAL ou ARKEMA, ont obtenu un cofinancement de la mutuelle des retraités par l'employeur avec des conditions de durée dans le temps ou seulement pour quelques entreprises du groupe.



14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

Pour gagner cette bataille dans chaque entreprise, la seule condition, c'est qu'elle soit portée par nos syndicats CGT dans les institutions représentatives du personnel des entreprises et dans les commissions paritaires de branches avec une représentation des retraités dans les CE des syndicats.

La réforme de 2023, qui fait peser tout l'effort sur les salariés en leur volant les deux meilleures années de vie à la retraite, n'est pas supportable, comme l'étaient tout autant les précédentes. Alors qu'à 62 ans, 1 salarié sur 2 n'est déjà plus en emploi, les 64 ans ne font qu'allonger la précarité pour des milliers de seniors, entre chômage, minima sociaux, maladie, invalidité et emplois précaires. L'augmentation de l'espérance de vie ne justifie en rien le recul de l'âge légal du départ à la retraite.

**POUR UNE RETRAITE QUI SOIT UNE SECONDE PAGE DE LA VIE,
L'UFR DE LA FNIC-CGT REVENDIQUE**

Labrogation de la réforme Borne qui repousse l'âge de départ à 64 ans

L'abrogation de la réforme Touraine, qui allonge la durée de carrière à 43 ans

Le rejet de tout système de capitalisation des retraites

La retraite à 60 ans avec 37,5 ans de durée de carrière

Une pension calculée sur les 10 meilleures années pour le secteur privé et sur les 6 derniers mois pour le secteur public avec :

- Une prise en compte des années d'étude dans le cadre des dispositifs de solidarité.
- Une amélioration des départs anticipés pour les métiers pénibles, l'invalidité, l'incapacité, le Handicap et les carrières débutées à 16 ans
- Un renforcement des périodes assimilées (maladie, maternité, chômage...) et des droits familiaux, seuls garantis d'une véritable compensation pour les carrières hachées

Un minimum de pension au niveau du SMIC revendiqué par la FNIC-CGT (2400 €)

L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et des prix

La suppression des 80 milliards d'€ d'exonérations de cotisations sociales dont 5,5 milliards ne sont pas compensés par l'État participant aux trappes à bas salaires

L'égalité femmes-hommes qui rapporterait 6 milliards d'€

L'intégration des primes d'intéressement et de participation dans l'assiette des cotisations qui rapporterait 4,4 milliards d'€

L'augmentation du forfait social sur les dividendes qui rapporterait 10 milliards d'€

La lutte contre le travail illégal : manque à gagner de 6 à 8 milliards d'€.

Point sur le suivi médical post-professionnel :

Les salariés passent un temps très important de leur vie au travail et ce dernier entraîne des conséquences sur leur état de santé de manière globale. Lors du passage à la retraite, la question de vivre sa retraite en bonne santé devient prégnante. Des syndicats de notre fédération, RHODIA, DUNLOP, ARKEMA, ADISSEO ont mené des actions avec succès et obtenu la reconnaissance des salariés victimes de maladies professionnelles, liées notamment à l'exposition à l'amiante et à des risques liés aux produits chimiques, comme le syndicat de TOTAL la Mède le fait actuellement sur le Benzène.

Cela nécessite d'anticiper lorsque les travailleurs sont encore en poste, sur la connaissance et le transfert du dossier médical en intégrant le SMR (Suivi médical renforcé) du médecin du travail. Ce suivi d'exposition ou d'éventuelles maladies professionnelles déclarées pendant l'activité professionnelle, revêt une importance considérable : amiante, TMS, handicap, exposition aux risques chimiques, CMR etc.

A cela s'ajoutent les ROR (Risques organisationnels et relationnels, assimilés aux « RPS »). Bien qu'il n'y ait pas de tableau de maladie professionnelle concernant les traumatismes psychologiques, nous devons laisser une traçabilité sur l'exposition des salariés à l'ensemble des risques tout au long de leur vie professionnelle.

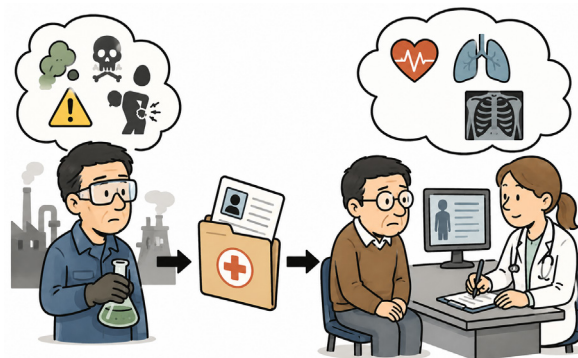
C'est en ce sens que la loi du 2 août 2021 (Décret paru au JO le 31 mars 2022) sur la prévention de la santé au travail, apporte des leviers pour favoriser le maintien dans l'emploi, mais aussi permettre un réel suivi médical post-professionnel. Désormais, l'évaluation des risques professionnels est tracée dans le DUERP, conservée sur une plateforme numérique et stockée dans ses versions successives pendant 40 ans. Le DUERP sera tenu à la disposition des travailleurs, des anciens travailleurs, même s'ils sont partis en retraite : une véritable avancée, au grand désespoir des employeurs, qui ne pourront plus faire disparaître les traces d'exposition aux divers risques professionnels.

Lors du départ en retraite, le syndicat CGT doit y prêter une attention particulière afin que les attestations d'exposition soient remises au travailleur ainsi qu'à leur médecin traitant. Cela concerne notamment les activités exercées en milieu hyperbare, les températures extrêmes, le bruit, le travail de nuit, en équipes successives alternantes, le travail répétitif ou encore l'exposition aux risques CMR. Le syndicat CGT doit mener la bataille pour rendre obligatoire un bilan complet de santé, financé par l'entreprise, avant le départ en retraite. C'est tout l'intérêt de renforcer le lien actifs/retraités dans nos sections syndicales d'entreprises, pour anticiper avant la retraite et défendre, les salariés victimes de mauvaises conditions de travail et obtenir réparation des préjudices subis.

Déclaration de maladie professionnelle pour un retraité.

Il faut savoir que la très grande majorité de ce qui devrait être déclaré en maladie professionnelle échappe à une déclaration, y compris les cancers.

Quel est l'intérêt ?



Il y a un intérêt collectif et un intérêt individuel. Dans le domaine individuel, le niveau de la couverture sociale est différent de celui de la maladie. Il existe une procédure dite de faute inexcusable de l'employeur pour prendre en compte l'ensemble des préjudices. Il existe une rente qui est transférable en cas de décès aux enfants et au conjoint. Tout cela sans oublier l'aspect moral d'être reconnu comme victime. Une action pénale peut être engagée conjointement avec son syndicat.

Pour ce qui est de l'intérêt collectif, il faut bien intégrer dans la réflexion qu'il n'existe pas de mise en place de prévention s'il n'y a pas de dégâts humains visibles. D'autre part intégrer le poids important que représentent les dépenses qui sont payées par la branche maladie alors que cela devrait être payé uniquement par les entreprises avec les cotisations accidents du travail-maladies professionnelles (ATMP).

Qui fait la démarche ?

C'est la victime et personne d'autre, à défaut le conjoint en cas de décès (1) Il y a souvent confusion avec le rôle du médecin. Cependant ce dernier (généraliste ou spécialiste) doit rédiger un certificat médical initial dit CMI qui doit être joint à la déclaration de la victime (2).

C'est quoi une maladie professionnelle ?

Il existe en fait deux classements, les maladies professionnelles et les maladies à caractère professionnel.

Pour les maladies professionnelles, elles sont listées dans 112 tableaux composés de 3 colonnes, où figure la désignation exacte de la pathologie, la durée d'exposition ou la durée maxi depuis la fin d'exposition, et l'activité professionnelle exercée. Il faut que les 3 conditions soient remplies, aucune autre ne peut être exigée.

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

Pour les maladies à caractère professionnel, c'est différent, il faut apporter la preuve d'un « lien direct et essentiel » avec la pathologie et il faut de plus avoir un taux d'IPP (incapacité permanente partielle) égal ou supérieur à 25%.

L'attitude des patrons

Ils vont à la fois jouer sur tous les aspects de régularité sur le plan technique et administratif. Ils vont nier l'exposition. Ils peuvent faire durer juridiquement jusqu'à la Cour de cassation. Plus subtil, ne pas attaquer sur l'existence de la MP en elle-même mais sur le fait qu'on ne peut affirmer qu'elle provient de leur seule entreprise.



Se faire aider par le collectif

Se faire aider soit par le syndicat avec la section syndicale des retraités qui de toute façon doit être impliqué et s'il n'en a pas toutes les compétences, soit par des camarades plus expérimentés à l'Union locale ou départementale ou au collectif santé-travail de notre fédération. Il faudra mobiliser la mémoire des anciens collègues et fouiller dans nos archives dont celles du CHSCT et autres.

Ne pas oublier que le CSE doit faire une enquête en cas de déclaration de MP, y compris pour un ancien salarié. Il existe aussi des associations locales de défense de victimes, qui selon le territoire, ont des orientations diverses. L'Union locale ou l'Union départementale CGT vous dira avec lesquelles on peut travailler.

Les enjeux de santé au travail au sein de la Sécurité sociale se sont tout d'abord traduits par la prise en charge, en 1946, de la réparation et de la prévention des accidents de travail et de la maladie professionnelle. C'est une avancée majeure pour les travailleurs puisque la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles devenait un droit collectif et n'était plus seulement liée à l'entreprise.

La Sécurité sociale en matière de santé au travail a pour missions :

- La réparation des conséquences des accidents du travail ou de trajet et des maladies professionnelles pour les salariés qui en sont victimes et leurs ayants droit. Cette réparation couvre les arrêts de travail (sans délai de carence), les soins (remboursement Sécurité sociale à 100%), les rentes ou le capital versés en cas d'incapacité permanente,
- La prévention des AT/MP à travers les services prévention des caisses de retraite et de santé au travail en région (actuelles CARSAT) et en Île-de-France (CRAMIF) mais aussi à travers l'INRS et EUROGIP au niveau national.

Le rôle que doit jouer la Sécurité sociale intervient en complément de la loi qui oblige et rend responsable l'employeur des mesures pour assurer la sécurité, la protection de la santé physique et mentale des travailleurs. Le principe d'obligation de résultat de l'employeur en la matière doit être rétabli en lieu et place d'une simple obligation de moyens. Pour autant, dans le cadre du 100 % Sécu, la Sécurité sociale - au-delà du rôle majeur qu'elle joue dans la réparation - doit développer son rôle de prévention et retrouver celui du contrôle des employeurs.

La reconquête d'une Sécurité sociale intégrale et solidaire

La CGT a toujours revendiqué une Sécurité sociale intégrale. Conçue par le CNR (Conseil national de la Résistance), alors que la France sortait de la guerre dans un pays en ruine, la création de la Sécurité sociale fut une loi révolutionnaire, qui visait à assurer à tous les citoyens, les moyens d'existence dans tous les cas, et tout au long de la vie. Or depuis, sous perfusion du capital, représenté par le patronat, pour de basses raisons économiques, mais surtout en opposition avec la création de la Sécurité sociale dès sa création ont tout fait pour remettre en cause ce conquies social.



Être assureur d'intérêt général c'est répondre aux besoins et contraintes de chacun de nos clients, en construisant, ensemble, une protection qui leur ressemble.

KLESIA s'engage pour la société en apportant des solutions de prévention d'assurance de personnes et de services simples, innovantes, solidaires et durables adaptées à vos besoins et à ceux de vos proches, tout au long de la vie. Au-delà de notre métier initial, nous agissons pour les plus fragiles, œuvrons pour le mieux vieillir et contribuons à rendre la santé accessible à tous.

KLESIA s'engage à vous assurer un avenir serein et contribue à la qualité de vie pour tous.

KLÉSIA
Assureur d'intérêt général

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

Avec des choix de politiques publiques basées sur le coût du travail et la compétitivité des entreprises, les gouvernements successifs ont accordé d'importantes exonérations de cotisations sociales au patronat et réduit l'offre publique de l'ensemble de la protection sociale. En imposant des politiques d'austérité et des coupes budgétaires, ils ont fait de la santé une marchandisation dans laquelle les patients sont considérés comme des coûts.

Face à cette situation, nous devons passer à l'offensive en nous donnant tous les moyens de reconquérir.

Notre Sécurité sociale fondée sur ses principes qui ont présidé à sa création :

Unicité : institution unique qui doit couvrir tous les risques sociaux, maladie, accident du travail, vieillesse, décès, etc.

Universalité : la couverture doit être étendue à tous les citoyens.

Solidarité : intergénérationnelle, entre malade et bien portant ou en perte d'autonomie, la solidarité doit être financée par les richesses créées par le travail.

Démocratie : institution gérée par les assurés eux-mêmes.

Reconquérir notre Sécurité sociale, alors que nous fêtons ses 80 ans, est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à son fondateur, Ambroise CROIZAT, ministre communiste et Secrétaire général de la Fédération CGT de la métallurgie. L'argent existe pour financer une Sécurité sociale intégrale et solidaire pour répondre aux besoins de la population et non à l'économie de guerre. Il s'agit bien d'un combat commun, entre actifs et retraités, que doit mener toutes les organisations de la CGT pour obtenir une Sécurité sociale intégrale et solidaire dont le financement doit reposer à 100 % sur les richesses créées par le travail et l'arrêt total des exonérations de cotisations sociales.

Une Sécurité sociale sans branches avec une caisse unique qui garantit des droits identiques à 100% pour toutes et tous afin de sortir des inégalités que génèrent les assurances complémentaires. Le 100% Sécu, grâce à la gestion directe, met fin à la marchandisation dans tous ces secteurs et ga-

rantit les mêmes droits à toutes et tous sur tout le territoire. Cette revendication est un outil de lutte contre le capital qui n'a cessé de l'affaiblir auprès des travailleurs par des affirmations mensongères relayées par leurs médias avec la complicité des autres OS.

RESOLUTION N°2

Développer la formation et l'information sur notre revendication du 100 % Sécurité sociale »

RESOLUTION N°3

Informar et aider les retraités dans le suivi post-professionnel des dossiers de maladies professionnelles »

CONSTRUIRE UNE ORGANISATION UTILE, EFFICACE ET OFFENSIVE !

Continuer à être syndiqué à la retraite, participer aux actions collectives contribuent forcément à sortir de l'isolement dans lequel nombre de retraités se retrouvent. Pour mener la bataille des idées, afin de construire un rapport de force en capacité de relever tous les défis, nous avons besoin de reconquérir nos forces organisées pour être le syndicalisme de classe et de masse, utile et efficace agissant pour tous les retraités.



CONSTRUIRE UNE ORGANISATION UTILE, EFFICACE ET OFFENSIVE !

Continuer à être syndiqué à la retraite, participer aux actions collectives contribuent forcément à sortir de l'isolement dans lequel nombre de retraités se retrouvent. Pour mener la bataille des idées, afin de construire un rapport de force en capacité de relever tous les défis, nous avons besoin de reconquérir nos forces organisées pour être le syndicalisme de classe et de masse, utile et efficace agissant pour tous les retraités.

La « bataille des idées »

Face à cette situation et au matraquage médiatique assourdissant dans les mains de quelques milliardaires, nous avons besoin de déployer beaucoup d'énergie pour informer, rencontrer, débattre avec nos syndiqués, avec les retraités pour les convaincre que d'autres solutions existent afin de gagner un autre monde épris de justice sociale, d'égalité, d'humanité et de paix.

C'est à partir de nos propositions et de nos revendications que nous devons mener cette bataille d'idée pour lutter contre la fatalité, la résignation, la politique du moindre mal et l'imposture politique et sociale de l'extrême droite.

Alimenter nos syndiqués en les informant régulièrement des positions de la CGT, en faisant connaître nos propositions et en les invitant à se mobiliser par la grève et les manifestations, c'est le minimum que doivent faire toutes nos sections syndicales de retraités avec leurs syndicats. D'autant plus que depuis 2023, sous prétexte de dette et de déficit, les projets de Loi de Financement de la Sécurité sociale font l'objet d'attaques sans précédent à l'encontre des retraités les faisant passer pour des nantis et des privilégiés. Face à ces mensonges d'état, la bataille des idées est indispensable pour désintoxiquer les retraités des discours de culpabilisation véhiculés par les médias et les tenants du capital. Ce qui suppose que tous nos militants et syndiqués aient les arguments, connaissent l'Histoire sociale et d'où viennent nos conquies sociaux, en portant les propositions et revendications CGT pour aller à la rencontre des retraités. Il s'agit de les convaincre que, pour mener le débat avec

les retraités, il est nécessaire d'être armés de connaissances qui se trouvent dans les lectures CGT et les formations syndicales. C'est bien de l'engagement et de la volonté de chacun que dépendent les conditions pour s'émanciper du capital.

Pourtant, force est de constater, que si dans notre activité syndicale, nous rencontrons des retraités combattifs, revendicatifs, qui refusent le choix de société qu'on leur propose pour l'avenir, qui refusent l'égoïsme et l'individualisme, reste qu'un grand nombre d'entre eux reste encore à convaincre pour mener cette bataille et créer un rapport de forces à la hauteur des enjeux.

L'utilité du syndicalisme retraité : la lutte des classes ne s'arrête pas à la retraite.

Notre syndicalisme est né d'une double volonté des salariés à se défendre et à participer à la transformation sociale de la société. Une fois à la retraite, si nous nous battons pour de nouvelles revendications, telle que la conquête de droits fondamentaux, comme notre place dans la société, la santé, la protection sociale, un pouvoir d'achat qui nous permettrait de vivre dignement, la pratique du sport, la culture, l'éducation, nous n'avons pas pour autant renoncé à transformer la société.



Le danger aujourd'hui, pour le syndicalisme retraité dans sa totalité, c'est qu'il se réduit. En 10 ans, et selon les données du ministère du travail, nous serions passés de 200 000 syndiqués à 150 000 sur près de 17 millions de retraités. Dans ce contexte, notre UCR représente près de 59 % des syndiqués retraités.

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

L'organisation des retraités, dans le champ professionnel, permet de préserver des liens avec leurs anciens collègues et les nouveaux en activité, afin de défendre et de conquérir des droits liés à l'entreprise, comme la reconnaissance, a posteriori, des maladies professionnelles et de leur suivi. Elle doit être complémentaire à leur implication dans les territoires au sein des USR et sur leur lieu de vie. L'organisation des retraites sur les lieux de vie permet de favoriser les convergences entre citoyens et de développer une activité revendicative locale et départementale. Elle permet d'accueillir l'arrivée de nouveaux retraités qui font le choix de venir s'installer dans les départements où leur champ professionnel n'existe pas.

Notre syndicalisme retraité CGT n'est pas une force d'appoint, mais une composante indispensable au rapport de forces en général, même si cette notion doit parfois encore s'affirmer. Pourquoi cette reconnaissance ne se traduit-elle pas en adhésions au syndicalisme CGT retraité ? Si nous voulons voir avancer nos revendications, il est indispensable que dans chacune de nos structures des campagnes d'adhésion soient mises en œuvre. C'est un sujet que nous ne pouvons pas travailler seulement entre retraités. Il nous faut le construire avec les syndiqués actifs dans les entreprises de nos branches. Il est nécessaire de travailler à bâtir une relation intergénérationnelle forte, de construire des plans de travail entre actifs et retraités dans les entreprises, pour réaliser et gagner la continuité syndicale et revendicative et la continuité militante

Dès l'entrée dans la vie active, nous devons nous engager, défendre et conquérir de nouveaux droits. Dans la transition vers la retraite, l'utilité du syndicalisme retraité n'est pas évidente. De nombreux retraités pensent que l'activité syndicale est réservée à l'entreprise, à une activité professionnelle dont ils sont maintenant éloignés et libérés. Les réponses aux besoins sont souvent cherchées et trouvées dans des services, des associations ou des clubs. Or, le syndicalisme étant par définition la défense des intérêts et des droits des salariés, il en va de même pour les retraités.

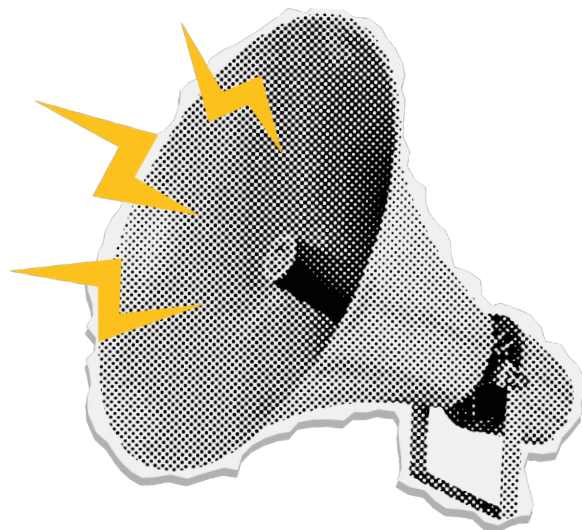
C'est sur cette base que des nouveaux retraités vont trouver de l'utilité et que d'autres, sans passé syndical, peuvent rejoindre la CGT. Cette transition est plus facile quand le retraité est resté en proximité de son ancienne entreprise et qu'une section de retraités y existe. L'activité spécifique des retraités doit être an-

crée dans un syndicalisme interprofessionnel et intergénérationnel.

Interprofessionnel, car les domaines de la vie, hors entreprise, sont plus prégnants à la retraite. Ils font notre quotidien : services publics, transports, santé, sport, loisirs, communications, etc.

Intergénérationnel, car notre retraite est un droit acquis par notre activité professionnelle. Nous sommes rattachés au monde du travail par le lien étroit, que nous revendiquons, entre salaire et pension de retraite, salaire socialisé et cotisations sociales. De ce fait, nous sommes un lien social particulièrement investi dans la vie citoyenne, associative, tout en travaillant à la convergence de nos besoins, de nos exigences avec les syndicats d'actifs et dans les territoires, pour construire ensemble des initiatives d'action.

C'est bien à partir de la parole des retraités que vont s'exprimer leurs besoins et que nous allons construire le cahier des revendications et démontrer l'utilité du syndicalisme retraités. Défendre l'hôpital public, combattre les déserts médicaux, revaloriser les métiers du soin, agir pour l'accès à des transports publics de qualité, reconquérir des services publics de proximité et une Sécurité sociale solidaire et intégrale, revendiquer l'augmentation des retraites de base et complémentaires, sont le carburant des luttes revendicatives et le terreau de la construction du rapport de forces.



Soigner notre organisation !

Face aux enjeux sociaux et sociétaux, aux attaques continues du patronat et du gouvernement contre les droits et conquies des salariés et retraités, le syndicalisme retraité doit prendre toute sa place dans les résistances à organiser, les revendications à construire et les luttes à mener pour vivre une retraite digne et sereine. Ce qui met en évidence toutes les raisons pour lesquelles nous avons besoin de faire grandir notre syndicalisme de classe et de masse et particulièrement le syndicalisme retraité. La section syndicale d'entreprise est le lieu privilégié de l'organisation des retraités. Ce qui suppose aussi que la vie syndicale et l'activité revendicative dans les sections syndicales donne l'envie aux retraités de les rejoindre et de participer à leur dynamisme et à leur efficacité. Ce qui nécessite d'avoir les lieux d'accueil adaptés à leur situation pour répondre à leurs attentes et aux besoins de chacun. Si tel n'est pas le cas, son accueil doit être organisé dans une structure au plus proche des lieux de vie. Mais force est de constater de grandes disparités de fonctionnement, d'organisation et d'activité dans les départements et les régions sur lesquelles nous devons agir en s'inspirant des bonnes expériences, afin de renforcer et pérenniser l'activité revendicative pour être la CGT dont tous les retraités ont besoin.

QUELLE ORGANISATION EN TERRITOIRE ?



Mener une réflexion sur l'efficacité de notre organisation suppose de connaître son fonctionnement et son activité revendicative des sections syndicales d'entreprises et à l'échelle des territoires. Or, il existe une grande diversité de fonctionnement au niveau des territoires et au sein de nos sections syndicales d'entreprises.

Certains retraités profitent du passage à la retraite pour changer de ville ou de région, retourner dans leur région d'origine, etc. La prise de contact avec le syndicalisme retraité local, professionnel ou multi professionnel, n'est jamais simple ni naturel. Il est nécessaire de l'aider et de l'organiser. En effet, l'enjeu de l'organisation des retraités se trouve bien sur les lieux de vie. Ils sont le moyen incontournable de favoriser les convergences d'intérêts entre actifs et retraités pour développer une activité revendicative efficace et offensive.

Mieux travailler le lien actifs / retraités

C'est au regard de ces défis et des choix de société qu'il nous faut construire, que se renforce la nécessité de mieux travailler les convergences d'intérêts et de luttes entre actifs et retraités. En effet, sur de très nombreux sujets, les retraités sont concernés au même titre que les actifs :

- L'augmentation des salaires et des retraites
- L'égalité femmes - hommes
- La protection sociale dont la Sécurité sociale, les mutuelles, les retraites et le suivi médical post professionnel
- La reconquête des services publics de qualité et de proximité
- L'accès aux soins, aux transports, à la culture et au sport
- La reconquête de l'industrie et des emplois en les réorientant en lien avec les questions environnementales et de la paix
- La paix et le désarmement

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

Autant de sujets qui nécessitent des combats communs et qui imposent une activité syndicale et revendicative des sections de retraités qui répondent aux besoins des populations tout en contribuant à la transformation de la société. Les batailles menées par la FNIC-CGT pour organiser, rassembler, mobiliser et lutter, constituent une force sociale à part entière et indispensable dans les convergences d'intérêts entre salariés et retraités.

La syndicalisation doit être une des priorités du syndicalisme de classe et de masse !

Pour mener les luttes revendicatives dont nous avons besoin pour défendre nos droits, notre pouvoir d'achat, notre protection sociale et reconquérir des services publics de qualité et une Sécurité sociale solidaire et intégrale, nous avons besoin d'un syndicalisme retraité plus fort et mieux organisé. En effet, la satisfaction des revendications passe notamment par le poids de notre syndicalisme retraité qui depuis des années perd en adhérents, malgré l'augmentation croissante du nombre de retraités. Une des raisons qui expliquent ce recul, est le fait qu'encore trop de travailleurs, voire de syndiqués ignorent l'existence du syndicalisme retraité ou n'y trouvent pas d'intérêt. Or c'est précisément là que se trouve la perte de nos syndiqués et le recul de nos forces organisées :



1. Une perte des liens entre les salariés et les retraités dans le syndicat d'entreprise.



2. Peu de propositions de syndicalisation dans le cadre de la continuité syndicale. Seulement 3 syndiqués sur 10, le restent à la retraite.



3. L'utilité du syndicalisme retraité comme passeur d'expérience et de mémoire collective, leur contribution dans l'activité syndicale et dans la construction du rapport de force n'est pas ancrée dans la démarche syndicale des syndicats d'actifs.



La syndicalisation passe aussi par le développement de notre activité revendicative dans les sections de retraités par des campagnes de syndicalisation menées à l'occasion des rencontres organisées sur le terrain pour des distributions de tracts, des pétitions à signer, des manifestations. Maintenant, force est de constater, compte tenu du recul de l'âge de départ en retraite, que nous avons des sections syndicales vieillissantes, qui nous posent des questions de renouvellement de dirigeants, de fonctionnement et d'activité revendicative.

D'autant que des jeunes retraités ne sont pas prêts à rejoindre les sections syndicales retraités, préférant continuer de militer dans leur syndicat d'actifs. Cette situation renforce le besoin de mieux travailler la place et le rôle des retraités dans les syndicats d'actifs, et en participant à la vie des organisations de la CGT sur les territoires ; (notamment les USR).

Réaffirmer la place et le rôle de l'UFR FNIC-CGT

L'UFR mène son activité syndicale et revendicative à partir de l'actualité économique, sociale et politique à l'échelle nationale voire du contexte international en lien avec les réalités vécues par les retraités dans les territoires, dans le cadre du document d'orientation adopté lors du 43^{ème} congrès fédéral de la FNIC-CGT. Son rôle et ses responsabilités sont d'informer, de travailler des propositions revendicatives et d'impulser les initiatives d'actions pour favoriser la construction du rapport de forces, le rapport de force pour mieux peser face au patronat et au gouvernement. Cela suppose de fédérer dans notre démarche syndicale, nos syndicats, l'ensemble des organisations de retraités des UFR CGT en lien avec les USR et l'UCR et en recherchant toujours, l'élargissement de nos initiatives de mobilisations à l'ensemble de la CGT. C'est toute l'ambition de l'UFR qui doit se donner tous les moyens d'être l'organisation de la défense spécifique des retraités et une composante active de la FNIC-CGT.

Un état des lieux de nos forces organisées en territoire sera nécessaire pour développer ce travail d'organisation et de renforcement où les référents régionaux et départementaux seront les relais d'information, d'impulsion et d'action entre le Conseil national et les territoires.

Se donner les moyens d'être la CGT de tous les retraités, exige de faire de la syndicalisation une priorité quotidienne dans notre démarche syndicale. C'est l'une des conditions essentielles pour créer le rapport de force indispensable à la satisfaction des revendications des retraités.

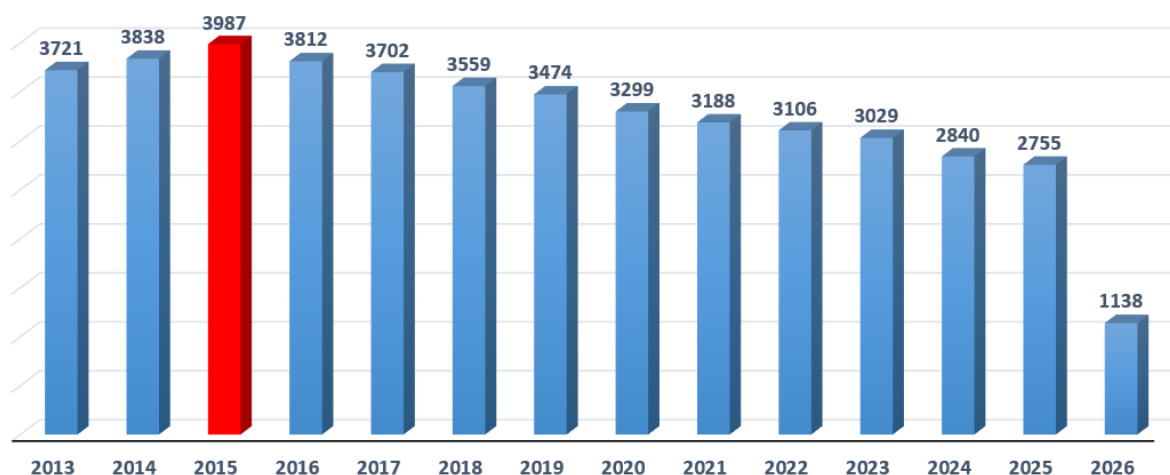
Gagner un rapport de force à la hauteur des enjeux

Si nous voulons nous donner les moyens pour une transformation économique et sociale de la société en faveur des salariés et retraités, les conditions à réunir dépendent de la construction d'un rapport de forces massif et durable. Si celui-ci dépend de notre activité revendicative et de l'engagement des militants, il repose aussi sur l'état de nos forces organisées, qui nous renvoie aux conditions suivantes :

- 1. Notre implantation syndicale dans les entreprises et les territoires**
- 2. La qualité de vie syndicale dans nos sections**
- 3. Les syndiqués acteurs et décideurs de la vie syndicale**
- 4. La connaissance des revendications de la fédération pour avoir la capacité d'aller à la rencontre des retraités et les convaincre du bien-fondé de celles-ci pour mobiliser.**

Lors de notre 13^{ème} conférence, nous nous étions engagés pour la solidarité intergénérationnelle et le renforcement par la continuité syndicale. Notre objectif était de nous renforcer quantitativement tout en veillant au renouvellement de nos structures avec de nouveaux militants approchant de la retraite ou en pré-retraite et à intervenir sans relâche auprès des actifs afin qu'ils prennent toutes les dispositions pour que les syndiqués partant en retraite restent syndiqués, via des sections syndicales de retraités du syndicat de l'entreprise. Nous constatons que nous sommes en perte du nombre de FNI, depuis 2015 :

FNI AU 7 AOUT 2026



14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

85000 syndiqués retraités au sein de l'UCR, sur 17 millions de retraités, dont pour la FNIC-CGT, 2 800 syndiqués répartis dans 152 bases avec sections syndicales ou syndicats de retraités et 189 en sections multi professionnelle sur 1 200 bases d'actifs organisées en France nous montre le travail qu'il nous reste à faire pour renforcer notre syndicalisme retraité à la FNIC-CGT :

La construction du rapport de force s'inscrit dans notre démarche syndicale comme un moyen incontournable pour obtenir des avancées sociales. Toute l'histoire du mouvement ouvrier est là pour nous le rappeler, a fortiori, en cette année 2025, où l'on vient de fêter le 80e anniversaire de la Sécurité sociale et les 130 ans de la CGT. Les grandes conquêtes sociales de l'histoire ont été obtenues avec une CGT forte de classe et de masse et par des grèves massives et durables. Or, le patronat et les gouvernements successifs n'ont cessé de vouloir s'attaquer à ces conquêtes sociales, que nous devons encore et toujours nous battre afin de les défendre. Notre Sécurité sociale est toujours la cible du patronat et du gouvernement, comme en témoigne le dernier projet de loi de finances de la Sécurité sociale 2026 et celui à venir de 2027 en préparation.

Et face à ces attaques, se posent toujours les questions de :

Comment mener la bataille des idées et combien sommes-nous pour le faire ?

Comment convaincre que nos revendications sont justes, crédibles et réalisables ?

Comment transformer la colère en besoin de s'organiser, de s'unir et de lutter ?

La construction du rapport de force est l'ADN de notre démarche syndicale et s'inscrit comme moyen incontournable pour mettre fin à la dictature du capital. Or, sur tous les sujets, si nous avons des propositions et des revendications au niveau national, la question est de travailler à ce qu'elles soient connues, appréhendées et assimilées par nos militants dans les territoires pour qu'elles soient par-

tagées et comprises par tous les syndiqués. Ce qui devient une condition indispensable pour combattre les idées reçues, le fatalisme et la résignation et favoriser la création du rapport de force.

Face aux enjeux et aux défis à relever, l'UFR se doit de travailler les convergences d'intérêt et de luttes entre les sections syndicales et les syndicats avec la Fédération pour gagner :

- ➔ Le rassemblement de tous les retraités.
- ➔ Le renforcement des liens entre actifs et retraités.
- ➔ La construction des revendications communes.
- ➔ Les mobilisations et les luttes solidaires avec les actifs dans nos entreprises.
- ➔ La participation à la vie des organisations de la CGT en territoire (notamment dans les USR).

Au regard de ces exigences, nous avons besoin de travailler ensemble à la construction d'une organisation plus efficace, plus forte en territoire qui nous permettent de gagner sur la continuité syndicale, la syndicalisation et le renforcement de la CGT et travailler le lien actifs-retraités au sein de la FNIC-CGT. Cela nous invite à améliorer la place des retraités au sein des unions régionales de la fédération (URIC) pour construire ensemble dans chaque territoire, les différentes initiatives décidées par la Fédération. Dans cette perspective, nous faisons la proposition de la participation d'un camarade du CN dans les réunions des URIC de la région dans laquelle il réside.



Reconnue au sein de la Fédération, l'UFR occupe un rôle spécifique qui lui confère une place au CEF et au SFE, où elle contribue en permanence à l'activité revendicative et à la vie de la Fédération. Or, c'est bien à l'échelle des territoires que l'efficacité du travail entre actifs et retraités prend tout son sens, tant au niveau de leur ancienne entreprise que des bassins de vie et d'activités, là où les retraités ont besoin de se rassembler, s'organiser pour sortir de l'isolement et s'engager collectivement pour défendre leurs revendications. **C'est dans cette perspective que s'inscrit notre démarche d'un syndicalisme, qui a comme ambition :**

- Défendre tous les retraités
- Construire une activité revendicative en prise avec les enjeux sociaux et sociétaux
- Aider à développer l'activité syndicale des retraités en lien avec les actifs
- Renforcer la CGT et son audience, et contribuer à élever le rapport de force
- Construire la formation syndicale retraités en territoire. Formations qui doivent répondre à des besoins de connaissances pour mieux travailler les enjeux revendicatifs et de la syndicalisation. Ex : préparer sa retraite, la continuité syndicale, l'utilité du syndicalisme retraité.

Reconstruire la formation syndicale retraités en lien avec le collectif formation de la Fédération

Pour élever le niveau de conscience de nos syndiqués et des salariés, les réunions, les tracts, les lectures CGT ne suffisent pas à convaincre un certain nombre du bien fondé de nos propositions alternatives et de la crédibilité de nos revendications. De ce fait, il est essentiel d'organiser des formations syndicales ou des journées d'étude pour mieux faire connaître nos analyses, nos arguments, ouvrir des perspectives qui donnent confiance à nos syndiqués afin qu'ils soient mieux armés pour aller à la rencontre et au débat avec la population. Si beaucoup de thèmes peuvent être proposés à nos syndiqués,

il nous faut néanmoins renforcer nos réseaux de formateurs. Cette question doit également se réfléchir avec notre fédération au sein du collectif formation.

Lire CGT : La presse syndicale CGT, l'outil du militant

L'Histoire nous démontre que la lecture fait partie intégrante du militantisme pour faire évoluer les consciences, forger notre optimisme, et cultiver notre désir de lutte de classe.

Au-delà de cette dimension essentielle, les publications fédérales, ainsi que les réseaux sociaux de la FNIC-CGT traitent également les domaines et les centres d'intérêt qui animent les retraités dans leur diversité. Ils sont aussi le lien indispensable du militant pour s'enrichir syndicalement et culturellement, pour s'armer et convaincre les autres qu'un autre modèle de société est possible. Ils sont un support pour introduire la discussion avec les syndiqués, animer les débats et aller à la rencontre de retraités et des futurs retraités non syndiqués et aider ainsi, à la syndicalisation.

Vie nouvelle un magazine pour chaque retraité ou pré-retraité

Vie nouvelle a la confiance d'un peu plus de 54 000 abonnés. C'est un magazine qui plaît à ses lectrices et lecteurs et à leur entourage. Il donne des analyses, des arguments et des propositions qui permettent de mieux comprendre les enjeux et répondre aux campagnes de culpabilisation et de dénigrement. L'abonnement à Vie Nouvelle contribue fortement à la fidélisation des syndiqués.

L'ensemble des thématiques abordées, sujets de société, situation internationale, vie syndicale, consommation, questions juridiques permettent ainsi de répondre aux besoins spécifiques des retraités dans cette période de vie singulière de la retraite, qui offre davantage de temps pour soi, pour s'informer, se cultiver, participer à des activités de loisirs ou de bénévolat.



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vyv**

» Inventons la protection sociale *de demain*

Chez **Harmonie Mutuelle**, nous sommes convaincus que nous avons **le pouvoir d'agir, ensemble, pour une santé durable**. Grâce au mouvement de l'**Éco-santé**, nous facilitons **le passage à l'action** pour permettre à chacun de **prendre soin de sa santé** en agissant **plus tôt, plus vite et autrement**.

Nous accompagnons :

- » **5 millions** de personnes protégées en santé et en prévoyance,
- » **Plus de 100 000** entreprises,
- » **165 000** entrepreneurs,
- » **Plus de 50** branches professionnelles.



Pour plus d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@harmonie-mutuelle.fr

Prévention ■ **Santé** ■ **Prévoyance** ■ **Épargne-retraite**

LSR (Loisirs Solidarité Retraite)

Après une vie professionnelle consacrée pour l'essentiel au travail, la retraite est là ! Une vie nouvelle s'ouvre à vous, d'autant qu'aujourd'hui, on peut espérer vivre mieux, plus longtemps et en bonne santé. La possibilité pour chaque retraité de pouvoir répondre à ses aspirations en matière de loisirs et de culture dépend bien sûr de son âge et sa santé. Mais force est de constater qu'elle dépend pour beaucoup des moyens matériels dont les retraités disposent. Trouver la bonne réponse à leurs aspirations concerne toutes les organisations de la CGT, c'est pour toutes ces raisons que la CGT a créé en 1981, l'association loi 1901 : Loisirs et Solidarité des Retraités. LSR s'adresse à tous les retraités. Elle est organisée en 142 associations, départementales, locales, voire professionnelles, implantées dans 81 départements.



RESOLUTION N°4

“ Pour se donner les moyens de nos ambitions et avoir un rapport de force nous permettant de gagner sur nos revendications, nous avons besoin de reconquérir nos forces organisées. Forces organisées qui reposent sur deux piliers, le nombre de syndiqués et notre implantation syndicale ».

Un état des lieux de nos forces organisées en territoire sera nécessaire pour développer ce travail d'organisation et de renforcement. Une CGT plus forte en adhérents suppose :

- D'avoir une organisation CGT en capacité d'accueillir tous les retraités, soit dans l'entreprise ou au plus proche de leurs lieux de vie.
- D'améliorer notre qualité de vie syndicale dans nos sections en lien avec le syndicat de l'entreprise.
- Ancrer la syndicalisation au cœur de notre démarche syndicale pour en faire un sujet permanent pour la construction du rapport de force
- Mener des campagnes de syndicalisation régulières pour aller à la rencontre des retraités, cibler des entreprises pour travailler la continuité syndicale, profiter des initiatives diverses mobilisations, pour proposer l'adhésion
- Veiller à ce que tous les syndiqués retraités inscrits par les syndicats d'actifs soient bien identifiés comme retraités.

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC**GLOSSAIRE**

- Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres (**AGIRC**)
- Association des Régimes de Retraite Complémentaire (**ARRCO**)
- Caisse de Retraite et de Santé au Travail (**CARSAT**)
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (**CNAV**)
- Caisse Nationale d'Assurance Maladie (**CNAM**)
- Projet de loi de Finance de la Sécurité Sociale (**PLFSS**)
- Affection de Longue Durée (**ALD**)
- Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (**EHPAD**)
- Le minimum contributif (**MICO**) est un dispositif créé en 1983, qui vise à relever les petites pensions dans le régime de base des salariés du secteur privé, des salariés agricoles et des indépendants. Il concerne les personnes ayant connu de faibles salaires durant leur carrière.
- Salaire Minimum Interprofessionnel De Croissance (**SMIC**)
- Contribution Sociale Généralisée (CSG) et La Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (**CRDS**)
- Organisation des Nations Unies (**ONU**)
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (**OTAN**)
- Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (**SIPRI**)
- Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail **CHSCT**
- Comité Social et Economique (**CSE**)
- Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (**AT/MP**)
- Substances chimiques cancérogènes et/ou mutagènes et/ou toxiques pour la reproduction (**CMR**)
- Troubles Musculo-Squelettiques (**TMS**)
- Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (**DUERP**)
- Fédération Syndicale Mondiale (**FSM**)
- Union Internationale Syndicale des Pensionnés et Retraités (**UIS P et R**)

14^{ÈME} CONFÉRENCE DE L'UFR-FNIC

AMENDEMENTS

Pour amender le document de réflexion : les statuts de notre fédération précisent que les propositions d'amendements doivent parvenir au plus tard 15 jours avant le début des congrès et conférences.

DATE LIMITE LE 1^{ER} OCTOBRE 2026

Veuillez indiquer précisément la page, le n° de paragraphe et le texte original accompagné de votre amendement.

SOLIDARITÉ

Le Secrétariat de l'UFR a adopté, comme lors des précédentes Conférences, le principe de la solidarité entre tous les syndicats et sections. Il va donc être demandé à chaque syndicat, à chaque section, de verser à l'UFR, selon leurs disponibilités, des sommes qui serviront à aider les petits syndicats et les petites sections à envoyer le ou les délégués qui souhaitent participer aux travaux. La question financière ne doit pas être un frein à la participation à la Conférence. Chaque section/syndicat doit pouvoir inscrire un ou des délégués. En cas de difficulté, consulter le secrétaire Fédéral en charge du suivi de l'UFR : Ludovic BUFKENS. Les chèques seront à établir à l'ordre de la FNIC avec la mention « solidarité 13^{ème} Conférence de l'UFR »

DEROULEMENT des travaux

MARDI 13 OCTOBRE 2026

A partir de 14h00 - Accueil des délégués
20h00 - Dîner

Soirée libre

MERCREDI 14 OCTOBRE 2026

9h00 : 1^{ère} séance - début des travaux

- Elections des présidents de séances
- Bienvenue aux délégués. E. Juncker, M. Lecourtois
- Hommage aux disparus. G. Lachenal
- Mise en place de la commission des mandats et commission des amendements.
- Préambule. JM. Gilles
- Distribution de la résolution n°1 (sous forme de motion, pour mise au vote à la fin des travaux de la première journée).

10h30 : Pause

11h00 : 2^{ème} séance

- Notre revendication de sécurité sociale intégrale (intro FNOS : F. Claemens et FNIC : G. Hellier)
- Débat.

12h30 : Déjeuner

14h00 : Reprise des travaux

- Suite du thème de la 2^{ème} séance
- Vote de la 2^{ème} Résolution

15h00 : 3^{ème} séance

- Maladies professionnelles (intro : A. Gerbeaud, collectif / santé FNIC + CIDECOS)
- Débat.

16h00 : Pause

16h30 Reprise des travaux

- Suite du thème de la 3^{ème} séance
- Débat.
- Vote de la 3^{ème} Résolution et Approbation de la motion (Résolution 1)

17h30 : Fin des travaux de la 1^{ère} journée

18h00 : Animation culturelle : Présentation du livre, *le Souffle Kurdistan* par Pascal Torre, co-président de l'association France-Kurdistan (si une participation plus importante des syndicats qu'à la dernière conférence)

20h00 Dîner

JEUDI 15 OCTOBRE 2026

9h00 : Rapport de la commission des mandats (J. Porre) - 4^{ème} séance

- Renforcement : La continuité syndicale et militer à la retraite. (C. Votte)
- Débat

10h30 : Pause

11h00 : Reprise des travaux

- Renforcement : le travail intergénérationnel
- Débat
- Vote de la 4^{ème} résolution :
- Vote sur le document de réflexion

12h30 : Déjeuner

14h00 : Reprise des travaux - 5^{ème} séance.

- Présentation des candidatures au Conseil National de l'UFR et au secrétariat
- Elections et résultats
- Hommage aux partants (J. Abbad)
- Intervention du secrétaire de l'UFR.
- Intervention du secrétaire général de la FNIC-CGT. (S. Allègre)

16h30 : Fin des travaux

17h00 : Animation culturelle

- Théâtre : « Quand Elisabeth Croizat Ambroise et les autres » par Elisabeth Fery de la Cie de la Boite à Trucs.

20h00 : Dîner

Soirée fraternelle et festive
Animation musicale : (C. Votte)

A voir, les présidences de séances : S. Moulia, B. Rouvier, D. Onyszczak, A. Regenman

VENDREDI 16 OCTOBRE 2026

Petit-déjeuner puis départ des délégués



Votre organisation syndicale nous fait confiance, **pourquoi pas vous ?**

La Macif vous propose des solutions pour vous
et votre famille : auto, habitation, santé, crédit...

Et aussi des solutions adaptées au monde
de l'entreprise et des associations.

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos
capacités de remboursement avant de vous engager.



Les contrats santé distribués par la Macif sont assurés par une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

Les crédits à la consommation distribués par la MACIF sont des produits **SOCRAM BANQUE**, Société anonyme. Capital 70 000 000 €. RCS NIORT 682 014 865. Siège social : 2 rue du 24 février CS90000 79092 NIORT cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orienta.fr).

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort. **Mandataire exclusif en opérations de banque et en services de paiement pour le compte de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orienta.fr)**

**14ème****CONFÉRENCE NATIONALE
DE L'UFR-FNIC****DU 14 AU 16 OCTOBRE 2026**

VILLAGE CLUB MILÉADE DE LA PALMYRE

17570 LES MATHES À LA PALMYRE

CHARENTE-MARITIME

**RÉPONSE
URGENTE****Inscription**Merci d'envoyer ce bulletin à FNIC-CGT Case 429-93514 Montreuil cedex ou à secretariat.general@fnic-cgt.fr**NOM DU SYNDICAT :** _____

E-MAIL : _____

TÉL : _____

	NOM	PRÉNOM	ACTIF	RETRAITÉ
DÉLÉGUÉ				
ACCOMPAGNANT				
DÉLÉGUÉ				
ACCOMPAGNANT				
DÉLÉGUÉ				
ACCOMPAGNANT				

Pour 3 NUITS (du dîner du 4 au petit-déjeuner du 7) : 300€/ personne

Nombre de participants : x 300 € = (en votre aimable règlement)**TRANSPORT** : par le train : TER gare de Royan - Navette disponible de la gare au Village club.**VALIDATION DU SYNDICAT (signature et tampon) :**Remarques :
.....
.....

14ème Conférence de l'UFR FNIC CANDIDATURE *

ou

CONSEIL NATIONAL DE L'UFR

NOM : _____ PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____

SITUATION : (Cocher la case correspondante)

ACTIF·VE ☐ RETRAITÉ·E ☐ PRÉRETRAITÉ·E ☐ VEUF·VE ☐

SYNDICAT D'ORIGINE : _____

RESPONSABILITÉS SYNDICALES ACTUELLES :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES PASSÉES :

ADRESSE PERSONNELLE : _____

CODE POSTAL : ____/____/____/____/____ VILLE : _____

TÉLÉPHONE PERSONNEL : ____/____/____/____/____/____

TÉLÉPHONE PORTABLE : ____/____/____/____/____/____

E-MAIL : _____@_____

Signature du Candidat

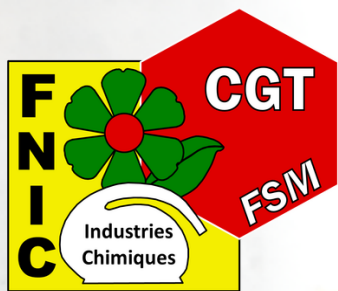
Signature du Secrétaire
de la section ou du syndicat

*

Les candidatures sont mandatées exclusivement par les syndicats.

RENDEZ-VOUS LE 8 SEPTEMBRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNIC CGT

LA RIPOSTE S'ORGANISE !



SANS INDUSTRIE, PAS D'AVENIR



NOTRE FORCE,
C'EST NOUS !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

FNIC-CGT

**MARDI 8 SEPTEMBRE 2026
À MONTREUIL À 9H**

DÉCIDER
S'ORGANISER
CONSTRUIRE
ENSEMBLE

NOS VIES
NOUS EMPLOIS
NOTRE AVENIR

LA RIPOSTE
MAINTENANT !

Le mardi 8 septembre 2026, l'Assemblée Générale de la FNIC-CGT doit être un temps fort de notre combat collectif. Un moment pour décider, s'organiser et construire ensemble la riposte nécessaire et urgente face aux attaques que nous subissons.

Partout, le patronat saigne à blanc nos industries : fermetures de sites, suppressions de postes, blocage des salaires. En France, ce sont des milliers d'emplois industriels qui disparaissent chaque année. Une véritable hémorragie sociale s'organise sous nos yeux, détruisant les emplois, dégradant les conditions de travail et plongeant des milliers de familles dans la précarité.

Dans le même temps, le gouvernement accompagne et organise cette politique. Chaque année, plus de 200 milliards d'euros d'argent public sont versés aux entreprises, près de 8 % du PIB. Des milliards pour le capital, pendant qu'on exige des travailleurs de se serrer la ceinture, de choisir entre se chauffer ou manger, et d'accepter toujours plus de sacrifices pour préserver les profits d'une minorité. Car les profits, eux, explosent. En 2025, les groupes du CAC 40 ont reversé 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires, un niveau parmi les plus élevés au monde. Cette richesse, produite par notre travail, ne sert ni à augmenter les salaires, ni à améliorer les conditions de travail, ni à renforcer les services publics : elle est accaparée par une minorité.

Plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté en France. Des millions de travailleurs survivent à peine, même à temps plein. Les salaires stagnent, les prix explosent, les dépenses contraintes étouffent tout. Pour tenir, beaucoup doivent recourir à la prime d'activité ou au crédit : l'argent public et l'endettement compensent des salaires insuffisants. Le capital encaisse deux fois : sur le travail, puis sur la vie quotidienne. Rien de tout cela n'est une fatalité. C'est le résultat de choix politiques et économiques que nous pouvons contester et renverser.

Face à cette offensive, nous devons construire une riposte à la hauteur : pour exiger des augmentations massives des salaires et des pensions, la fin des aides publiques sans conditions, l'arrêt des fermetures de sites, l'interdiction des licenciements. Nous devons reprendre la main sur ce que nous produisons et sur l'usage des richesses créées. Parce qu'ils savent que notre force est collective, le patronat s'attaque à nos libertés syndicales. Les militants CGT sont ciblés, sanctionnés, intimidés, licenciés. La répression syndicale est devenue une arme pour faire taire, isoler et briser les résistances. Nous ne laisserons pas faire. Toucher à un militant CGT, c'est s'attaquer à l'ensemble du monde du travail. Chaque attaque doit trouver une réponse collective, immédiate et déterminée.

Cette Assemblée Générale doit être un point d'appui pour élever le rapport de force. Nous devons y construire un mandat clair afin d'organiser la lutte dans chaque entreprise et faire converger les mobilisations contre les licenciements, la casse des salaires, les fermetures de sites et la répression. Notre force réside dans l'unité, dans le nombre et dans notre capacité à nous organiser collectivement. Rien ne nous sera donné : tout se gagnera par le rapport de force.

Le mardi 8 septembre 2026, chaque syndicat doit être présent. Pour débattre. Pour décider. Pour agir. C'est par une présence massive, l'organisation et la combativité que nous imposerons nos exigences.

**NOTRE CLASSE DOIT
RELEVER LA TÊTE ET SE
PLACER À L'AVANT-GARDE DE
TOUS LES COMBATS.**



**BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC-CGT
LE 8 SEPTEMBRE 2026, PATIO GEORGES SEGUY - MONTREUIL - À 09H00**

SYNDICAT CGT _____ NOMBRE DE PARTICIPANTS _____ BRANCHE D'ACTIVITÉ _____

NOM _____ PRÉNOM _____ MAIL _____ @ _____

LOCALITÉ _____ DÉPARTEMENT _____

PLATEAU REPAS (10 €) OUI ☐ NON ☐

Merci de remplir l'inscription ci-dessus, et de l'envoyer à contact@fnic-cgt.fr



inscription via ce qr code

SECAFI
GROUPE ALPHA

Choisissez l'expertise qui fait la différence

Élections professionnelles, entourez-vous des bons conseils

NAO, négociez avec impact grâce à **AlphaViz®**

La transparence salariale, une révolution annoncée

L'intelligence artificielle et le dialogue social,
au service des salariés

Travail, quand sens & conditions de travail se réinventent

